



LA CRISE DE LA MARCHÉ VERTE

L'interaction entre les crises internes et la crise internationale

**Mémoire de géopolitique
du commandant Francisco Javier HERNANDEZ ZARATIEGUI
dans le cadre du séminaire « Penser les crises »**

Directeur : Professeur Jean – Paul JOUBERT

Avril 2002

LA CRISE DE LA « MARCHÉ VERTE »
L'interaction entre les crises internes et la crise internationale.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LA CRISE

Les faits

Les acteurs principaux

Les grandes puissances

Les organisations inter- étatiques

DEUXIÈME PARTIE : L'INTERACTION DES CRISES

L'influence des crises nationales sur les conduites des décideurs

La crise internationale et les crises nationales

INTRODUCTION

MICHAEL BRECHER et JONATHAN WILKENFELD ont apporté une contribution significative aux études des crises avec leur livre « A STUDY OF CRISIS »(1997). Dans cet œuvre, ils ont fait une enquête sur plus de 400 crises survenues entre 1918 et 1984, en utilisant une grille de référence pour systématiser leur étude.

La grille utilisée est axée entre autre sur le rôle des superpuissances pendant les crises et d'une manière préférentielle celui des Etats Unis d'Amérique. Mais ils ont omis l'influence des crises internes sur les acteurs principaux ou parfois ils ont simplifié leur rôle.

Or, si le déclenchement des crises peut être provoqué par les grandes puissances ou par les « petits acteurs », leur développement est toujours lié à la crise interne de chaque acteur. De plus, le déroulement d'une crise internationale peut avoir des conséquences sur les crises nationales, qui elles- même peuvent conduire soit à une situation d'équilibre, soit à une nouvelle crise, voire à un conflit armé.

Pour étudier une crise nous ne devons pas oublier la dualité constituée par la coexistence et l'interaction des crises interne et d'une crise internationale. C'est pourquoi ce mémoire analysera la crise de la Marche Verte en 1975¹.

C'est dans un contexte de décolonisation générale marqué par l'antagonisme entre les deux blocs (Ouest- Est) que s'amorça le désengagement espagnol du Sahara occidental et qui fut suivi par la crise de la Marche Verte. Mais la première crise du Sahara occidental ne s'est jamais inscrite dans la matrice traditionnelle des rapports Est- Ouest. Il faut essentiellement la considérer comme une crise interne de l'Espagne, du Maroc de l'Algérie et de la Mauritanie.

Cette étude passe en premier lieu par un regard sur le contexte historique qui a conduit à cette crise, et en particulier, sur la période de décolonisation de la province du Sahara. Dans une première partie, nous étudierons donc les faits et les acteurs de la crise.

Cette opération se révèle être un véritable coup de maître politique du roi de Maroc : son action se situe avant l'examen du rapport de la CIJ² par l'assemblée générale de l'ONU³. Il fait peser sur l'Espagne une pression déterminante, de même qu'il offre à son peuple un motif de rassemblement autour de son souverain.

Par rapport aux puissances, en dépit du système bipolaire du moment, seul les Etats Unis et la France ont participé activement à la crise. L'URSS⁴ s'est trouvée également impliqué dans la crise, mais d'une manière passive. L'ONU et le CIJ ont joué un rôle secondaire mais néanmoins relativement important, car de fait leurs résolutions et l'avis consultatif exprimé ont légalisé ou n'ont pas condamné les agissements de quelques-uns des acteurs principaux.

Le 14 novembre 1975, le traité de Madrid partage le Sahara Occidental entre le Maroc (2/3 nord) et la Mauritanie (1/3 sud). Refusant cet accord, le Front Polisario proclame le 27

¹ Cette crise est listée dans le livre de Brecher & Wilkenfeld portant le nom « Moroccan March » sous le numéro 261.

² Cour Internationale de Justice

³ Organisation des Nations Unies

⁴ Union de Républiques Socialistes Soviétiques

février 1976 l'indépendance de la République arabe Sahraouie Démocratique (RASD), qui est alors reconnue par l'Algérie.

Il est nécessaire ensuite de montrer à quel point la crise de la Marche Verte a représenté une interaction entre les crises intérieure et extérieure des acteurs, en l'occurrence l'Espagne, le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie. Dans la deuxième partie, nous étudierons les approches intérieures de chaque pays impliqué et les conséquences de la crise pour chacun d'entre eux.

La situation politique intérieure de l'Espagne favorisait les desseins marocains. L'Espagne affrontait plusieurs problèmes à l'intérieur de la nation : Le chef de l'Etat et son régime agonisaient, les « héritiers » du régime étaient divisés, la légitimité du successeur nommé par Franco était très discutée, l'opposition politique préparait la transition vers la démocratie, les groupes terroristes harcelaient la société, les Armées venaient de découvrir un rassemblement des officiers à but politique et l'isolement international s'était accru.

L'analyse va porter aussi sur la crise comme élément structurant des politiques intérieures des pays de la région, notamment par la consolidation de leurs Etats. Les trois pays limitrophes du Sahara se sont engagés dans ce conflit pour des raisons hégémoniques et d'autres motifs davantage liés à la situation intérieure de chacun d'entre eux.

Pour le Maroc connaissait de grandes difficultés intérieures (émeutes, grèves ouvrières et estudiantines, coups d'Etat perpétrés contre la personne du roi). La « réunification » du royaume paraissait tout autant un dérivatif politique et une opportunité réelle de faire l'union sacrée autour de la monarchie. Elle permettait de satisfaire le nationalisme politique marocain en pratiquant une politique de défi aussi bien vis-à-vis de l'Espagne, de l'Algérie que des Nations- unies, tout en assignant aux Forces armées royales d'autres tâches que celles d'une éventuelle prise du pouvoir.

Quant au gouvernement du président Boumediene, après une courte hésitation due à la volonté de ne pas rompre l'entente difficilement mise en place entre Alger et Rabat après la guerre des sables (1963), il optait pour l'octroi d'une aide au Polisario qualifiée d'inconditionnelle. La Marche Verte avait suscité des craintes de la part de l'Algérie, qui voyaient dans l'extension du Maroc vers le sud, une menace potentielle de leurs frontières et de leurs zones considérées comme stratégiques.

Pour le gouvernement de Mokhtar Ould Daddah, l'occupation du Tiris El Gharbia permettait à la Mauritanie de repousser les frontières avec un Maroc virtuellement expansionniste qui, quelques années plus tôt, revendiquait encore la Mauritanie comme province marocaine. En outre, en avançant sa revendication sur le Sahara occidental en cause nationale, Ould Daddah réussit pendant un temps à consolider l'unité nationale et à dépasser les clivages tribaux qui minaient la politique intérieure du pays.

PREMIÈRE PARTIE

LA CRISE

(16/10/1975- 26/02/1976)

Dans les années 60, des mouvements sahraouis de résistance à l'occupant espagnol se développent et aboutissent à la création du Front Polisario en 1973. L'Espagne tarde à quitter le territoire selon une procédure d'autodétermination des populations sous contrôle de l'ONU, comme cela avait été prévu dès 1966. En 1974, Hassan II réactive les prétentions marocaines sur le territoire déjà formulées en 1950. Ne pouvant s'engager dans une guerre, le Roi obtient que la Cour Internationale de Justice de La Haye soit saisie. Interprétant à son profit la lecture de l'avis rendu, il annonce en octobre une Marche populaire en direction du Sahara Occidental et en novembre "la Marche Verte" effectue une percée symbolique sur le territoire.

Pour analyser les interactions entre la crise internationale et les crises internes, nous devons restituer en détails les événements majeurs de la crise et le rôle des acteurs. La crise de la Marche Verte a lieu entre les mois de juillet et novembre 1975. Les acteurs principaux ont d'abord été l'Espagne, en qualité de nation administratrice de la colonie du Sahara occidental, puis les pays maghrébins voisins. Parmi eux, nous étudierons en détail le rôle joué principalement par le Maroc et l'Algérie, la Mauritanie ne joua qu'un rôle éphémère et souvent très lié à celui du Maroc.

Tandis que l'engagement de ces pays contribuait à consolider leurs Etats et mettait en exergue leurs velléités hégémoniques, un acteur nouveau apparaissait sur la scène régionale à travers la revendication de son indépendance et de son identité propre : le Front Polisario⁵. Pour mener le combat sur un territoire qu'il considère comme le sien, ce mouvement a initialement développé une idéologie transnationale avant de constituer un « Etat » en exil, la RASD⁶, proclamée unilatéralement en février 1976.

Après l'adoption de sept résolutions de l'ONU, de 1965 à 1973, reconnaissant le droit à l'indépendance du peuple sahraoui, le roi Hassan II organise la « Marche Verte » en 1975, qui entraîna, en 1978 le partage de l'ex- province espagnole entre le Maroc et la Mauritanie.

Par ailleurs, cette démonstration de détermination fit lancée à un moment bien choisi (difficultés intérieures espagnoles avec la disparition de Franco) et aboutit à la signature par les trois acteurs du traité de Madrid en novembre 75. Par ce traité, le Maroc occupe environ 2/3 des territoires du Sahara occidental (contre 1/3 à la Mauritanie) et obtenait par conséquent la quasi-totalité des ressources minières.

1.1. LES FAITS

En juillet 1973, les chefs d'Etats mauritanien, marocain et algérien réaffirmèrent à Agadir « leur attachement au principe d'autodétermination », alors même que le Front Polisario vient de naître. Pourtant, les premières fissures de ce consensus apparaissent dès l'année suivante, lorsque le roi Hassan II s'oppose finalement à ce que l'indépendance soit l'une des

⁵ Front pour la libération de la Saguia el Hamra et Rio de Oro

⁶ République arabe démocratique indépendante du Sahara

issues possibles du référendum. Il est suivi très rapidement sur ce point par la Mauritanie. Dès lors, ces deux « frères ennemis », alliés pour la circonstance, seront les cibles principales du Front Polisario.

Le 8 juillet 1974, Hassan II, croyant Franco mourant, en profite pour engager une action visant à mettre en échec la décolonisation espagnole par un référendum d'autodétermination en appelant à la guerre dans son discours : « Quand il s'agit du territoire national et de son intégrité, tous les Marocains se dressent comme un seul homme pour libérer leur territoire »⁷ Mais Franco revient et Hassan II abandonne temporairement la revendication.

Mais il appelle parallèlement, à la conciliation, en rappelant les propositions qu'il avait faites au général Franco de concéder des bases militaires à l'Espagne et de créer avec elles des sociétés mixtes d'exploitation des richesses du « sol et de la mer ». Mais Franco ne décédera que l'année suivante et, de son vivant, l'Espagne ne modifiera pas sa position sur le Sahara occidental, à savoir « l'autodétermination du peuple sahraoui suivant la décision des Nations unies ».

Ne pouvant s'engager dans une guerre qu'il annonça pourtant haut et fort, Hassan II dut trouver une solution d'attente honorable qui s'effectua en trois temps : appel à la Cour internationale de justice de La Haye, entente avec la Mauritanie, tenue d'un sommet arabe (octobre 1974). Le rapprochement avec la Mauritanie incluait un plan de partage du Sahara occidental dont les modalités étaient tenues au secret.

« ...La Cour Internationale... nous donna raison (...) Nous nous sommes parfaitement entendus avec la République de la Mauritanie... l'Algérie a reconnu qu'elle n'était pas concernée par ce territoire que l'Espagne allait abandonner. Il ne nous restait plus qu'à rentrer chez nous pour retrouver nos compatriotes ... »⁸. Ainsi le roi Hassan II résumera-t-il la situation au soir du 16 octobre 1975. Dans un discours du même soir, il annoncera l'organisation d'une « Marche pacifique », forte de quelque 350.000 volontaires, armés de leur seule foi, le livre sacré du Coran et du drapeau national, qui franchirait la frontière saharienne le 28 octobre 1975.

L'« opération- Fath » son nom code, fut préparée pendant plusieurs mois dans le secret le plus absolu, afin de garantir sa réussite. L'objectif recherché par le Maroc était le transfert des pouvoirs par la négociation avec la puissance administratrice. La « Marche pacifique » était ainsi le moyen le plus ingénieux pour y parvenir, car le royaume n'avait pas les moyens militaires pour entrer en guerre ouverte contre l'Espagne

Le roi du Maroc ne s'était pas engagé dans une telle opération sans avoir calculé les risques encourus : ou bien les Espagnols laisseraient faire, hypothèse la plus probable, et ouvriraient des pourparlers avec le Maroc ; ou bien ils massacreraient une foule désarmée, hypothèse la plus improbable, et ce serait alors un désastre diplomatique et politique pour l'Espagne et spécialement pour le futur roi Juan Carlos ; ou bien encore ils s'empresseraient de remettre la question saharienne entre les mains de l'ONU, et c'était là l'hypothèse la plus redoutable pour le Maroc car elle réduisait sa marge de manœuvre

Mais avant d'arriver à ces trois situations, l'Espagne chercha avec la complicité de l'Algérie à dissuader le Maroc d'organiser sa « Marche pacifique ». Dès l'annonce de la Marche Verte, l'Espagne renouvela sa proposition concernant la réunion des représentants de l'Algérie, du Maroc et la Mauritanie, afin de les faire participer au processus de décolonisation. Mais l'idée de cette conférence fut rejetée par le Maroc et la Mauritanie. Alors l'Espagne demanda

⁷ MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, p.30.

⁸ Hassan II; Le Défi, Paris A. Michel 1976, pp 174- 175

au secrétaire général de l'ONU de convoquer cette même conférence sous les auspices de l'ONU. Le Maroc s'y opposa également.

Le raidissement de la diplomatie espagnole en octobre 1975 se traduisit par la saisine à nouveau du Conseil de sécurité. L'Espagne fit valoir que la situation au Sahara s'était détériorée devant le refus du Maroc d'arrêter la marche d'« invasion » du territoire annoncée.

Le Conseil, réuni le 2 novembre, adopta par voie de consensus la résolution 379 (1975) « demandant instamment à toutes les parties concernées et intéressées d'éviter toute action unilatérale ou autre qui pourrait aggraver la tension dans la région »⁹

Le 5 novembre 1975, le souverain marocain, dans un discours radio- télévisé, fit ses dernières recommandations aux Marcheurs qui devaient franchir la frontière le lendemain. Le 6 novembre à 10 h 30, le 27^e parallèle qui servait de frontière entre le Maroc et le Sahara fut franchi par des milliers de « pèlerins ». Le gouvernement Marocain adressa un ultimatum à l'Espagne, rendu public le 6 novembre, aux termes duquel « *la Marche se poursuivra à moins que le gouvernement espagnol ne consente à entamer d'urgence des négociations bilatérales* » pour traiter du transfert au Maroc de la souveraineté du Sahara. Il n'est déjà plus possible, dit la note, « de stopper la Marche en deçà de la ligne de défense établie par les forces espagnoles... le Maroc n'exclut pas la possibilité d'affrontements entre les participants à la Marche et les forces espagnoles. *Si ces affrontements se produisent, il serait très difficile aux Forces armées royales de s'abstenir d'intervenir*¹⁰. L'appel du Conseil de sécurité au souverain pour mettre fin immédiatement à la Marche demeura sans effet.

L'armée espagnole ne pouvait tirer sur la marée humaine désarmée. Dès le 7 novembre, l'Espagne recula. M. Carro Martinez, secrétaire de la présidence du gouvernement espagnol, arriva à Agadir. Le 9 novembre, de longs entretiens eurent lieu entre le roi Hassan II et l'envoyé du gouvernement espagnol sur les modalités du dénouement de la crise. Le soir même, dans son discours, le souverain marocain donna l'ordre de repli aux Marcheurs, affirmant qu'il n'y avait « ni vainqueur ni vaincu » et que la Marche avait « atteint ses objectifs ».

Le 12 novembre, les négociations entre le Maroc et l'Espagne reprirent à Madrid. Le lendemain une délégation mauritanienne se rendit à Madrid. Le 14 novembre, six jours avant la mort de Franco, les trois délégations arrivèrent à la conclusion d'un accord sur l'avenir du Sahara. Le communiqué commun publié, le même jour à Madrid ne fit référence ni à cet accord, ni aux résolutions de l'ONU. Il se borna à noter que « conformément aux recommandations du conseil de sécurité... les négociations avaient donné des résultats satisfaisants répondant au désir évident d'entente entre les parties... »¹¹

L'accord tripartite énonçait¹²:

- L'institution d'une administration tripartite intérimaire avec la collaboration de la Jmaâ (Assemblée locale sahraouie).
- La fin de la présence espagnole au Sahara au plus tard le 28 février 1976.
- L'option des Sahraouis, exprimée par la Jmaâ, serait respectée.

D'autres accords secrets, économiques et militaires, complétèrent cette déclaration d'intention. Aux termes de ces accords, l'Espagne disposerait de 35% des parts de la société phosphatière de Bou Craâ et d'un droit de pêche sur les côtes sahariennes. Le Maroc permettait

⁹ Cf. le texte de la résolution in Doc. d'Actualité internationale, Doc. française n° 6, 1976 p. 114

¹⁰ Le Monde du 8 novembre 1975

¹¹ Communiqué commun, in Le Monde des 16 et 17 novembre 1975

¹² Le Monde 23-24 novembre 1975

à l'Espagne de conserver deux bases militaires au Sahara et gelait ses revendications sur Ceuta, Melilla et les îles Chafarinas.

Le 22 novembre 1975, l'Espagne met en place une administration tripartite en nommant des gouverneurs adjoints, l'un marocain, l'autre mauritanien. Dans les deux mois qui suivent, les FAR (forces armées royales marocaines) occupent les principales villes du territoire, tandis que l'armée mauritanienne affronte le Polisario dans le sud. Des milliers de Sahraouis fuient la zone jusqu'aux camps de réfugiés mis en place sur le plateau rocailleux de la Hammada dans la région de Tindouf en Algérie, où l'on compte déjà plus de 50 000 réfugiés en février 1976, au moment de la proclamation de la RASD.

L'application de l'accord tripartite rendait alors nécessaire le déploiement des armées marocaine et mauritanienne au Sahara au fur et à mesure du retrait des forces espagnoles et le contrôle administratif du territoire par le Maroc au nord et la Mauritanie au sud. Le 26 février 1976, l'Espagne mit fin définitivement à sa présence militaire au Sahara et « se considéra désormais dégagée de toute responsabilité de caractère international en ce qui concerne l'administration dudit territoire »¹³

1.2. LES ACTEURS PRINCIPAUX

1.2.1. L'Espagne

L'Espagne chercha une formule pour garantir ses intérêts dans la région en développant systématiquement, à partir de 1960, un nationalisme saharien affranchi de tout allégeance politique avec les deux pays voisins. A Madrid on parlait volontiers d'un « peuple sahraoui » désireux de maintenir des liens étroits avec l'Espagne.

En 1973, l'Espagne adressa une note à l'Assemblée locale sahraouie (la *Jmaâ*), l'informant de son désir d'accorder l'autonomie interne au territoire afin de préparer le référendum d'autodétermination. Dans la perspective espagnole tout devait se réduire à un dialogue entre l'Espagne et les populations autochtones par l'intermédiaire de leurs représentants. Cette conception présentait un double avantage pour l'Espagne : elle écartait les Etats tiers du processus de décolonisation et empêchait la participation des non- autochtones à un éventuel scrutin. A la suite de cette proposition, le gouvernement espagnol organise le dernier recensement de la population sahraoui, établi en 1974 après une période de sédentarisation.

Le gouvernement espagnol saisissait le 21 août 1973 le secrétaire général des Nations Unies de son intention d'organiser un référendum au Sahara sous les auspices de l'ONU, au cours du premier semestre de l'année 1975. Il s'agissait pour Madrid de défendre le « peuple sahraoui » contre les visées « annexionnistes » et « expansionnistes » de certains voisins. Le référendum espagnol dénombrait 74.000 sahraouis. La précision sur le nombre des électeurs donnait un caractère concret au référendum qui devenait une consultation à but précis et dont la date était fixée. Pour le Maroc, ce référendum était considéré comme l'ultime manipulation de l'Espagne pour conserver ce territoire.

Le roi Hassan II pendant l'été 1974, s'engage dans une action visant à mettre en échec la décolonisation espagnole par un référendum d'autodétermination en appelant déjà à la

¹³ Lettre adressé le 26 février 1976 au secrétaire général de l'ONU par le représentant permanent de l'Espagne, in Doc. d'actualité internationale, op. cit., n°18, 1976, p. 360

« récupération » du Sahara occidental¹⁴. Le 17 septembre 1974, le roi du Maroc proposa à l'Espagne de recourir à l'arbitrage de la CIJ pour apurer le contentieux hispano-marocain. Des la fin du mois de septembre 1974, le Maroc invita l'Assemblée générale à demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur la question de la souveraineté du Sahara.

Les espagnols vont être surpris par le cours des événements. Plus inquiets pour leur métropole, sans aucun renseignement sur la menace que peuvent représenter les désirs marocains, ils vont être surpassés par la situation. La politique du gouvernement de Madrid était d'éviter une aggravation du problème autant que possible. Les influences internes et externes vont accentuer la pression sur les décideurs, qui n'arriveront pas à maîtriser la situation.

Dès le début de la crise, le gouvernement espagnol essaiera en même temps la voie diplomatique et politique du contrepoids. L'Espagne chercha à dissuader le Maroc d'organiser cette marche. Les négociations échoueront et l'alliance avec l'Algérie n'aboutira pas à son objectif qui était d'obliger le Maroc et la Mauritanie à trouver un accord avant la Marche. L'Espagne chercha aussi de faire participer les pays voisins au processus de décolonisation. Mais l'idée fut rejetée par le Maroc et la Mauritanie. C'est alors que l'Espagne demanda au secrétaire général de l'ONU de convoquer cette même conférence sous les auspices de l'ONU, sans succès.

Cette diplomatie fluctuante était peut-être la meilleure des options politiques maghrébines pour l'Espagne. Pour continuer en effet la politique pro-arabe du général Franco, cette dernière se devait de ne pas heurter le Maroc et ses alliés modérés du Golfe et, également de ne pas tourner le dos à l'Algérie et à son allié encombrant, la Libye. La préservation de ses intérêts en tant que puissance moyenne dans l'ensemble du monde arabe passait par la poursuite d'une politique d'équilibre au Maghreb.

Le Conseil de sécurité, en ne condamnant pas expressément la Marche et en ne décidant aucune mesure concrète à lui opposer, incita l'Espagne à assouplir sa position. M. Solis Ruiz fut dépêché à Rabat le 21 octobre pour engager des pourparlers avec le Maroc. A son retour de Rabat, il déclara que les conversations avaient été « très cordiales et positives » et permettaient d'« ouvrir les portes d'un dialogue, lequel pourrait conduire à une compréhension précise »¹⁵. Les négociations allaient se poursuivre à Madrid à partir du 24 octobre avec l'arrivée d'une délégation marocaine conduite par M. Laraki, ministre des Affaires étrangères. Le 28 octobre, la Mauritanie fut associée aux négociations. Dans la foulée, le gouvernement espagnol déposait aux Cortes un projet de loi sur la décolonisation du Sahara afin d'avoir les mains libres pour prendre toute mesure nécessaire. Pendant ce temps, le Maroc reportait au 6 novembre la date du départ de la Marche.

La diplomatie espagnole saisit à nouveau le Conseil de sécurité. L'Espagne fit valoir que la situation au Sahara s'était détériorée devant le refus du Maroc d'arrêter la Marche d'« invasion » du territoire annoncée. Le Conseil, réuni le 2 novembre, adopta par voie de consensus la résolution 379 (1975) « demandant instamment à toutes les parties concernées et intéressées d'éviter toute action unilatérale ou autre qui pourrait aggraver la tension dans la région »¹⁶

Le gouvernement espagnol avertit le Conseil de sécurité qu'il ferait usage de la force pour contrecarrer la Marche Verte.¹⁷ Son représentant, M. Fernando Arias Salgado, énonça

¹⁴ MOHSEN-FINAN (Khadija) « Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional », Paris, CNRS Histoire, 1997, p.30.

¹⁵ Le Monde du 24 octobre 1975

¹⁶ Cf. le texte de la résolution.

¹⁷ ONU. Chronique mensuelle, octobre 1975, p. 9.

devant le Conseil de sécurité la thèse de son gouvernement qui comprenait trois points : premièrement, l'arrêt de la Marche sur le Sahara annoncée par le Maroc était la condition *sine qua non* à tout règlement pacifique du problème de la décolonisation du Sahara ; deuxièmement, aucune solution à ce problème ne pouvait être recherchée en dehors du cadre de l'ONU et de ses résolutions pertinentes ; troisièmement le Conseil de sécurité devrait obtenir l'arrêt de la Marche et l'assemblée générale devrait pour suivre l'examen du problème saharien à la lumière du rapport de sa mission de visite et de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice.

Le même jour où le représentant espagnol développait le point de vue de son gouvernement devant le Conseil de sécurité, le Prince Juan Carlos était à Al Ayoun pour apaiser les inquiétudes des militaires et réaffirmer que « l'Espagne respecterait ses engagements et s'efforcerait de maintenir la paix.¹⁸ ». Le prince Juan Carlos voulait inaugurer son règne par un geste propre de flatter la fierté nationale et affirmer son autorité et son dynamisme.

Le lendemain, les négociations reprirent à Madrid entre le Premier ministre marocain, M. Ahmed Osman, et le chef du gouvernement espagnol, M. Carlos Arias Navarro. Elles ne purent aboutir « en raison des contradictions qui ne manquèrent pas d'apparaître au sein de la délégation espagnole »

Divisé, désemparé, le gouvernement espagnol se tourna vers le Conseil de sécurité. L'Espagne fut déçue par l'inefficacité de la résolution 380(1975) du Conseil du 6 novembre qui ne prit aucune mesure à l'encontre du Maroc, cherchant ainsi avant tout à obtenir le maintien de la paix dans la région.

Le 6 novembre, la marche commence dans le plus grand enthousiasme mais elle a été préparée grâce à des négociations avec les espagnols. Ni les uns ni les autres ne veulent d'un conflit. Alors on démilitarise une bande de 10 km le long de la frontière entre le Maroc et le Sahara et on évacue tous les civils espagnols. L'armée encercle et isole les quartiers sahraouis des villes qui sont en état de siège.

En fait, la Marche Verte va être symbolique, se limitant à quelques kilomètres au Sud de la frontière, mais elle va être un grand succès médiatique et susciter la ferveur du peuple marocain.

Le soutien calculé de l'Algérie, l'inanité du Conseil de sécurité vont inciter le gouvernement espagnol à négocier avec le Maroc d'autant que les pressions de la part de la France et des Etats- Unis se faisaient dans le sens d'une entente avec le Maroc afin de sauvegarder les intérêts stratégiques de l'Occident en Méditerranée occidentale.

1.2.2. Le Maroc

Au cours de l'année 1974, le Maroc choisit de mener le combat pour le Sahara occidental sur deux fronts complémentaires : d'une part, sur le plan juridique à travers le recours devant la CIJ pour faire prévaloir ses droits et amener la communauté internationale à admettre son droit et l'Espagne à renoncer au référendum comme moyen de décolonisation du Sahara, et d'autre part, sur le terrain, par l'organisation de la Marche Verte afin de forcer la main de l'Espagne et la conduire à la table des négociations.

Quelques heures après la publication de l'avis consultatif, le gouvernement de Hassan II publia un communiqué disant : « L'avis de la Cour ne peut signifier qu'une seule chose, ce que

¹⁸ Le Monde, 4 novembre 1975

l'on appelle le Sahara occidental faisait partie du territoire marocain sur lequel la souveraineté était exercée par le roi de Maroc et la population de ce territoire s'est considérée et a été considérée comme marocaine...Aujourd'hui les demandes marocaines ont été reconnues par l'organe juridique consultatif des Nations unies »¹⁹.

Pacifique, regroupant 350 000 personnes, la Marche Verte était organisée au nom du *Makhzen*, forme traditionnelle musulmane de gouvernement (forme de pouvoir local qui avait continué de cohabiter avec les administrations mises en place par les colonisateurs). Elle soulignait la marocanité historique du Sahara et affirmait l'autorité religieuse chérifienne sur ses sujets, dont une partie, les « frères égarés » (Sahraouis luttant pour l'indépendance), était appelée à « rejoindre la patrie clémente et miséricordieuse ».

Bien que la Marche Verte fut pacifique, le *Makhzen* en faisait une marche punitive dont l'objet était de sanctionner les dissidentes. Dirigée par le roi en personne et encadrée par l'armée et la gendarmerie, elle se référait en effet à la tradition musulmane au Maroc. Sa composition excluait l'opposition et les étudiants, les Marcheurs brandissaient le coran et donnaient au roi une nouvelle légitimité religieuse. Elle permit aussi au roi de répondre aux aspirations politiques internes qui s'étaient manifestées en septembre et octobre. Enfin, la Marche lui permit de limiter la réaction internationale, dans la mesure où il ne s'agissait nullement d'une invasion armée.

Le 6 novembre, la marche commence et traverse la frontière. Elle est un extraordinaire moyen de pression sur l'Espagne qui va se trouver contrainte de céder le Sahara au Maroc et à la Mauritanie. Certes les négociations sont entamées depuis un certain temps, mais elles sont conclues le 12 novembre par l'accord de Madrid qui crée une administration tripartite (Espagne- Maroc- Mauritanie) jusqu'en février 1976, date du retrait définitif des espagnols.

Des cet instant, les soldats marocains franchissent la frontière et s'installent dans les postes et les régions abandonnées par les espagnols, non sans accrochage avec les combattants du Front Polisario, qui avaient occupé certaines positions. De leur côté les troupes mauritaniennes s'implantent au Tiris El Gharbia.

C'est le début de la guerre.

1.2.3. La Mauritanie

Les revendications de la Mauritanie sur le Sahara remontent à 1957, lorsque Ould Daddah, alors vice-président du conseil du gouvernement, dans un discours prononcé à Atar, souligne les liens étroits qui unissent les tribus de Mauritanie et du Sahara et parle de créer une « nouvelle Mauritanie ». Les mauritaniens et les sahraouis se partagent une même culture et un passé commun dont la colonisation a dévié le cours normal. En les conviant à rejoindre leurs frères qui parlent la même langue qu'eux afin de créer une « nouvelle Mauritanie » avec l'aide des Français, Ould Daddah mettait délibérément en avant l'appartenance à la même culture.

Pendant la crise, le souci du peuple mauritanien demeure la sauvegarde de sa stabilité et la défense de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de son pays contre les visées expansionnistes d'un Maroc qui, de l'avis de nombreux observateurs, même s'il a reconnu officiellement en 1969 l'indépendance de la Mauritanie, n'est pas encore convaincu de l'indépendance de cette dernière.²⁰

¹⁹ Hassan II; Le Défi, Paris A. Michel 1976, pp 174- 175

²⁰ Thomas de Saint Maurice, Séminaire sur le Sahara Occidental organisé par Osfam- Maison , Bruxelles le 11/01/2001

Le principal avantage procuré par l'annexion du Tiris El Gharbia, zone méridionale du Sahara occidental, résidait dans le recul que lui procurait cette région par rapport à son voisin marocain, qui a toujours eu des prétentions territoriales sur la Mauritanie. Rabat a en effet maintenu ses revendications sur la Mauritanie jusqu'en 1969, année au cours de laquelle elle reconnaît le nouvel Etat et accepte l'échange d'ambassadeurs.

Par sa politique, la Mauritanie s'affirmait ainsi au niveau régional et essentiellement face au Maroc. L'attitude de la Mauritanie imposait en quelque sorte au Maroc une confirmation de la reconnaissance de son indépendance, même si depuis 1970 le Maroc avait fini par admettre et reconnaître officiellement l'indépendance de ce pays acquise neuf années plus tôt. La Mauritanie profite de la situation pour tirer les plus grands bénéfices avec le minimum d'investissement.

1.2.4. L'Algérie

Depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962, les relations entre les deux « pays- frères » le Maroc et l'Algérie, qui n'arrêtent pas de clamer leurs liens façonnés par la langue, l'histoire et la religion, ont toujours été au bord de la rupture, à l'exception de la période allant de 1969 à 1974. Cette belligérance permanente s'est manifestée sous forme de confrontation militaire à Tindouf en 1963 et, depuis 1975, met les deux pays au bord de l'affrontement au sujet du Sahara occidental. La contradiction entre les proclamations de foi unitaire et l'animosité des relations trouve ses racines dans le mode autoritaire de légitimation du pouvoir dans chacun des deux pays.

Après l'annonce de la Marche Verte en vue de « récupérer » ce que Rabat considère comme les « provinces sahariennes amputées du Maroc », l'attitude de détente du gouvernement algérien se modifia sensiblement. L'initiative de la Marche verte signifiait clairement que Hassan II avait choisi de tourner le dos à la coordination tripartite inaugurée en 1970 au sommet de Nouadhibou. De plus, considérée sous un angle géopolitique et stratégique, l'extension du Maroc vers le sud pouvait également faire courir un grave danger aux dispositifs de l'armée algérienne.

Outre la protection des frontières et des points considérés comme stratégiques par Alger, l'initiative marocaine de « marcher vers le sud » avec tout ce qu'elle pouvait signifier en dehors même de la question du Sahara suscitait des craintes d'un autre ordre de la part des Algériens. Durant l'automne 1975, les discours des hommes politiques algériens développèrent l'idée d'une volonté de « protéger » la révolution algérienne en dénonçant ce qui pouvait être perçu comme une menace à son encontre. Toute forme de coopération entre le Maroc et un autre Etat, toute expression diplomatique, toute aide étaient interprétées par l'Algérie de manière tactique ou réelle comme une agression à sa propre révolution et un refus de son hégémonie.

L'Algérie était toute disposée à contrecarrer les revendications marocaines qui pourraient remettre en cause l'équilibre géopolitique de la région, d'autant que le Maroc méfiant à la suite de l'infiltration de bandes armées à travers le territoire algérien en mars 1973 n'avait toujours pas ratifié les accords frontaliers de 1972.

Le FLN²¹ met en place une stratégie à trois pans : en annonçant ne pas avoir la moindre prétention sur le Sahara occidental, l'Algérie tient à souligner malgré tout qu'elle est l'une des parties intéressées au problème, compte tenu des influences, notamment la localisation

²¹ Front de libération national algérien.

géographique de la RASD en exil sur son territoire, tout en soutenant enfin la solution du référendum préconisée par la communauté internationale.

Le président Boumediene, lors de la rencontre de Bechar le 10 novembre 1975, avait sommé le président Ould Daddah, comme le révéla ce dernier, de se « retirer de cette négociation ». D'ailleurs, avait ajouté le président algérien menaçant, « elle n'aboutira pas, car je ne manque pas de moyens de pression sur l'Espagne. Ton pays est faible, fragile, avec de longues frontières à défendre. Nous allons mettre à leur (les hommes du Front Polisario) disposition tout ce que nous possédons. Et, s'il le faut, nous permettrons l'engagement de volontaires algériens : cinquante, cent mille même pour occuper le Sahara. Ils pourront aussi t'attaquer, à l'intérieur de tes frontières, détruire tes installations économiques et même atteindre ta capitale »²².

En dépit de ces pressions diplomatiques et ce chantage, l'attitude de l'Algérie demeurait prudente sur le terrain, car elle ne savait qui véritablement ménager pour préserver ses intérêts.

1.2.5. La RASD et Le Polisario

Le courant de décolonisation, mais aussi la prise de conscience de la richesse du sous-sol sahraoui suscita des espoirs d'indépendance parmi la jeunesse sahraouie. Le mouvement pour la libération du Sahara espagnol fut créé par un journaliste nommé Mohamed Saïd Ibrahim Bassir, dit Bassiri, qui au départ ne revendiquait qu'une prise en compte de l'identité sahraouie ainsi qu'une plus grande autonomie de son territoire. Une première manifestation de protestation contre la présence espagnole eut lieu à Laayoune en juin 1970, qui valu à Bassiri d'être expulsé du territoire.

Le 10 mai 1973 le Front Polisario naît de l'initiative de réfugiés de la manifestation de Laayoune de 1970, qui avaient fui vers Zouerate en Mauritanie. Dans un manifeste publié dès la création d'un congrès constitutif, il réclame l'indépendance du territoire. Dix jours plus tard seulement il signalait ses premières actions armées, avec l'attaque de postes espagnols dans la région de Tifariti, puis, en octobre de la même année, suivirent les premières attaques d'envergure sur les sites de production de phosphates.

En 1975, une mission de l'ONU se pencha sur la question en se rendant sur les lieux. Cette visite fit l'objet d'une démonstration convaincante, minutieusement préparée par le Front Polisario, de la résolution et de la fermeté des Sahraouis. En 1975, la mission envoyée au Sahara occidental par l'ONU reconnaît le Front Populaire comme la force politique dominante sur place. Dès sa création, la RASD proclame bien entendu son attachement à la charte de l'ONU.

Au moment de la diffusion de l'avis du CIJ le 16 octobre 1975, le mouvement nationaliste sahraoui s'oppose au principe du référendum, d'une part pour se démarquer des Espagnols et du Maroc, d'autre part, parce qu'il considère que seule une indépendance sans vote peut constituer une issue honorable pour lui. Pour le Front Polisario enfin, les années d'occupation espagnole ont forgé une identité spécifique et commune à l'ensemble des populations du Sahara occidental et elles doivent pouvoir décider de leur sort.

Avec la naissance dès mai 1973 du Front Polisario, les sahraouis entament clairement leur lutte pour l'indépendance, avant même le retrait des Espagnols du territoire. Après avoir fui en masse vers la région de Tindouf en Algérie notamment, ils proclament, par la voix du

²² L'Express, N° 1349, 16- 22 mai 1977.

premier secrétaire général du Front Polisario, M. El Ouali, la naissance de la République arabe sahraoui démocratique (RASD) le 27 février 1976, soit le lendemain de l'annonce par l'Espagne de la fin définitive de sa présence sur le territoire du Sahara occidental.

Le nouvel Etat qui se décrit lui-même comme « libre, indépendant, souverain, régi par un système national démocratique arabe d'orientation unioniste, progressiste et de religion islamique », se déclare par ailleurs « non aligné » et se réfère au socialisme. Très proche du FLN algérien, dont il s'inspirait directement, privé de son territoire, il s'installa à Tindouf, où il se trouve encore aujourd'hui. Il s'y organise en se dotant des structures traditionnelles d'un Etat, marquant ainsi le passage du statut d'un mouvement révolutionnaire à celui d'un Etat en exil.

Le Front Polisario s'installe dans ses cantonnements « provisoires » et s'organise à l'image d'un Etat souverain sur un territoire qui n'est pas le sien. Le premier soutien extérieur vient de Libye où il peut ouvrir un bureau dès 1973 et reçoit des armes du Colonel Kadhafi. La Mauritanie est également ouverte et sert même de base arrière aux premières opérations contre les Espagnols. L'Algérie ne devient un soutien pour le front qu'à partir de 1975. Cet aide lui permet par ailleurs de remporter des victoires militaires avec un fort impact international. Le Front Polisario s'impose comme un interlocuteur d'envergure internationale et réussit le tour de force d'être admise à l'OUA²³ en 1984, malgré l'opposition farouche du Maroc, mais aussi d'être reconnue par 71 états dès 1988.

1.3. LES GRANDES PUISSANCES

1.3.1 Les Etats Unis d'Amérique

Dans une interview accordée à un correspondant de la chaîne NBC, le 27 octobre 1975, le souverain marocain indiqua que « les États-Unis étaient pris un peu en sandwich entre le Maroc et l'Espagne. Le rôle des Etats-Unis était alors un rôle d'ami poussant le Maroc et l'Espagne à envisager une solution dans la paix et par le dialogue »²⁴. Des diplomates américains furent dépêchés dans les deux pays pour rapprocher les points de vue. Alors que M. José Solis Ruiz du Mouvement espagnol revenait de sa mission auprès du roi du Maroc le 21 octobre 1975, le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Alfred Atherton, rencontrait le souverain marocain le lendemain. Quant au général Vernon Walters, sous-directeur de la CIA, il fut envoyé à Madrid en même temps.

En dépit de la coopération militaire américano-marocaine, les Etats- Unis ne désiraient en aucune manière entrer dans un climat de brouille avec l'Algérie qui avait accédé à l'indépendance et se présentait à bien des égards comme le pays leader du tiers- monde et du non-alignement²⁵. L'opinion publique américaine, encore fortement marquée par l'engagement de son pays dans la guerre du Vietnam, n'aurait probablement pas estimé que les différents éléments qui constituaient une communauté d'intérêts et de vue entre Washington et Rabat puissent justifier un quelconque soutien ouvert au Maroc dans la guerre du Sahara.

Par ailleurs, un programme massif de modernisation de l'armée marocaine fut lancé en 1974-1975. En prévision d'une guerre contre l'Algérie, Karim Lamrani, ex- Premier ministre, fut dépêché à Washington pour demander l'accroissement de l'aide militaire et l'accélération

²³ Organisation de l'unité africaine

²⁴ Maroc- Soir du 28 octobre 1975.

²⁵ Damis, John "Les relations des Etats- Unis avec le Maroc", Maghreb Machrek, n° 111, 1986, pp. 5- 23

des livraisons d'armes. L'aide militaire américaine au Maroc passait de 16,8 millions de dollars en 1974 à 313,9 millions de dollars en 1975.²⁶

Le docteur Kissinger, en préconisant le dialogue entre le Maroc et la Mauritanie d'une part et l'Espagne d'autre part, poursuivait en réalité deux objectifs²⁷:

- D'abord la stabilité politique et la consolidation des régimes espagnol et marocain. La consolidation de la démocratie en Espagne était un facteur de stabilité pour la Méditerranée occidentale. Le Maroc était un allié sincère et qui l'a démontré à plusieurs reprises.
- Ensuite, Washington recherchait la défense des intérêts stratégiques américains dans la Méditerranée occidentale. Une guerre hispano-marocaine menacerait l'existence des bases américaines au Maroc. La révolution du Portugal donnait une importance accrue aux bases américaines situées en Espagne, principal relais de l'aviation américaine vers le Moyen-Orient, dont le bail venait à expiration en septembre 1975. La position stratégique du Maroc à l'embouchure de l'une des voies maritimes les plus fréquentées du monde et les facilités d'escale jamais refusées dans ses ports à la VI^e flotte américaine, en ont fait un allié politique irremplaçable dans la région.

L'objectif de l'Administration démocrate était aussi de contrer les interventions soviéto-cubaines en Afrique, non pas frontalement et globalement, mais au moyen d'une politique adaptée à des "situations spécifiques" et combinant "le libéralisme éclairé" et l'"approche pragmatique". L'administration Carter considérait les solutions militaires comme ne réglant en rien les problèmes de fond et cherchait à mieux évaluer les situations africaines locales. En accord avec la politique américaine de recherche de limitation de la course aux armements.

Dès le début de l'affaire les Etats-Unis sont accusés par l'Algérie d'avoir fait pression sur l'Espagne pour qu'elle cède aux exigences marocaines²⁸. En réalité, le conflit sahraoui met les USA devant la difficulté de maintenir leurs relations étroites avec le Maroc tout en préservant leurs échanges économiques avec l'Algérie. Refusant toute implication directe, la politique américaine dans cette affaire s'articule autour de deux principes apparemment contradictoires. Le premier est d'éviter la déstabilisation du Maroc et l'installation d'un régime radical au Sahara Occidental. Le second est l'application de la volonté d'auto-détermination des peuples et le respect des Droits de l'Homme que les autorités marocaines sont accusées par des lobbies puissants aux Etats-Unis de violer régulièrement. Dès lors, les Américains vont afficher une neutralité officielle de façade tout en soutenant avec régularité l'effort marocain.

Un consensus devait donc nécessairement se réaliser entre les Etats-Unis et la France d'une part, l'Espagne d'autre part et le Maroc et la Mauritanie finalement, en faveur de la décolonisation du Sahara intervenant avec l'Occident et dans le cadre occidental. La conclusion de l'accord de Madrid en fut l'aboutissement.

1.3.2. L'Union soviétique

Il avait trop peu d'intérêts dans la région pour s'engager auprès de l'un ou l'autre des belligérants d'autant que, si elle partageait des points de vue idéologiques avec l'Algérie

²⁶ Le Monde diplomatique, janvier 1980, pp 12- 13

²⁷ Lewis B. Ware, Decolonization and the Global Alliance in the Arab Maghrib. The Case of Spanish Sahara, 1975 p. 3.

²⁸ AIT-CHAALAL (A.), *L'Algérie, les Etats-Unis et la France : des discours à l'action*, Publisud, 2000, p125

socialiste (principal soutien du Polisario), le Maroc était également un partenaire commercial relativement important de l'URSS²⁹.

Ainsi, l'URSS choisit- elle de ne pas choisir ou plutôt de garder l'Algérie sans perdre le Maroc.³⁰

Au début du déclenchement de l'affaire du Sahara occidental, l'URSS avait adopté une attitude plutôt favorable aux thèses d'Alger. C'est ainsi qu'au cours des débats qui eurent lieu au sein du Conseil de sécurité, au moment des préparatifs de la Marche Verte, le représentant de l'URSS, M. Malik, avait clairement souligné que « l'avenir du Sahara occidental devait être réglé par le peuple de ce territoire », avant d'ajouter que « l'Union soviétique était opposée à tout acte qui empêcherait la population du Sahara occidental d'exercer ce droit »³¹ C'est dans cette optique que l'URSS et les pays de l'Est votèrent d'ailleurs contre la résolution 3458 B de l'Assemblée générale du 10 décembre entérinant l'accord triparti, intervenu à Madrid le 14 novembre 1975.

Toute la politique marocaine vis à vis de l'Union soviétique fut d'ailleurs résumée par le roi Hassan II dans ce raccourci saisissant : « Nous ne serons jamais d'accord idéologiquement avec l'URSS. Mais nous pouvons parfaitement cohabiter »

1.3.3. La France

La France avait toujours soutenu la thèse espagnole à l'ONU : elle s'était donc abstenue avec l'Espagne de voter les projets de résolution d'inspiration marocaine. Mais en décembre 1974 pourtant, contrairement à l'Espagne qui s'était abstenue, elle votait cette fois avec le Maroc en faveur de la résolution 3392 préconisant le recours à la CIJ (Cour Internationale de Justice).

A quelques jours du départ du président Valéry Giscard d'Estaing pour le Maroc le mois de mai 1975, M. J. Sauvagnargues, ministre français des Affaires étrangères, décrivait en termes très explicites les raisons de l'intérêt porté par la politique étrangère française au royaume chérifien : « Le Maroc occupe une place pour servir de lien entre l'Europe d'une part, l'Afrique au sud du Sahara ou le Monde arabe d'autre part »³²

La France s'était employée à rapprocher les points de vue du Maroc, de la Mauritanie et de l'Espagne. Dès le déclenchement de l'affaire saharienne, la France avait adopté une attitude compréhensive à l'égard du Maroc. Lors de son voyage officiel au Maroc (3-6 mai 1975), le Président français Valéry Giscard d'Estaing proposa au gouvernement marocain de mettre à sa disposition les documents du Quai d'Orsay pour appuyer sa thèse devant la CIJ. Et au cours de sa conférence de presse tenue à Rabat en mai, il se déclara « très favorable » au déroulement « de conversations directes entre les principales parties intéressées ». Le communiqué commun, publié à l'issue de la première visite d'un président français au Maroc exprimait le souhait qu'une solution juste et pacifique fût trouvée à cette question conformément aux principes de la charte des Nations Unies et en accord avec le droit des traités.

Le président français le révéla d'ailleurs plus tard dans une interview accordée au Nouvel Observateur, fin janvier 1976. « L'Algérie, déclara-t-il, ayant maintes fois affirmées

²⁹ MOHSEN-FINAN (Khadija) « *Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional* », Paris, CNRS Histoire, 1997, p.24

³⁰ Discours et interviews de Hassan II: 3 mars 1977, 3 mars 1978, linitère de l'information marocain, p.39

³¹ Débats au sein du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 379 du 2 novembre 1975. ONU. Chronique mensuelle, 1975, p.10

³² Interview accordée à la revue Top- Africa, reprise par Maroc- Soir du 30 avril 1975

qu'elle n'avait pas de revendications territoriales à formuler, il nous a paru conforme au bon sens de laisser s'entendre eux le Maroc et la Mauritanie d'une part, avec l'Espagne de l'autre. Il est vrai que nous estimons regrettable la multiplication des micro- états. La paix du monde et l'intérêt des peuples n'y trouvent pas leur compte »³³. De leur côté, les responsables marocains furent reconnaissants à la « France qui avait effectivement compris la position du Maroc comme celle de l'Espagne et la Mauritanie et leur souci de parvenir à une solution juste fondée sur le bon droit »³⁴

Le choix de la France fut dicté par quatre raisons :

- Le gouvernement français ne s'attendait pas à ce que l'Algérie, qui avait déclaré à plusieurs reprises n'avoir pas de revendications territoriales sur le Sahara, prît le relais de l'Espagne.
- Il ne pouvait abandonner le Maroc et la Mauritanie pour se gagner les bonnes grâces de l'Algérie. Trop d'intérêts étaient en jeu pour la France dans cette affaire du côté maroco-mauritanien.
- La France enfin n'était pas intéressée par une extension de l'influence algérienne jusqu'à l'Atlantique, ce qui affaiblirait corrélativement et le Maroc et la Mauritanie.
- Enfin, la France ne voulait pas apparemment d'une entité politique indépendante parlant l'Espagnol dans une région francophone qu'elle considère comme sa « chasse gardée culturelle »³⁵.

Entre le roi du Maroc et le président français, il existait d'abord une « affinité intellectuelle » et des liens d'amitié. Le souverain chérifien se voulait le « copain de Giscard d'Estaing » qui le lui rendait bien en le considérant comme « ami » et « frère ». Les Français avaient par ailleurs de la sympathie pour le Maroc et estimaient que la France avait raison d'aider le Maroc, un « allié sincère ». L'absence de contentieux entre les deux pays, depuis l'indemnisation des colons français dont les terres avaient été marocanisées et la signature de l'accord domanial du 30 octobre 1975, ne pouvait également que renforcer l'entente entre les responsables des deux pays.

La constitution de l'axe Paris- Rabat permit donc au Maroc de renforcer sa position géopolitique, économique et surtout militaire. Elle détériora sérieusement, en revanche, les relations franco- algériennes et isola davantage le royaume chérifien qui apparut de plus en plus comme le bras de la France en Afrique. Tout le travail de la France au Maghreb risquait d'être ruiné si une guerre venait à éclater entre le Maroc et l'Algérie avec tous les risques encourus par le régime pro-occidental de Rabat, si jamais il venait à perdre la guerre.

1.4. LES ORGANISATIONS INTER- ETATIQUES

En 1960, l'ONU adopte une déclaration sur l'octroi de l'indépendance à accorder aux pays et peuples colonisés. Dans un contexte de décolonisation générale, cette déclaration se trouve être à l'origine et justifie par la suite un bon nombre de revendications, dont celles exprimées par les différentes parties en cause dans le conflit naissant du Sahara occidental.

La résolution 1514 adoptée la même année, servira de prétexte pour le Maroc à dénoncer l'occupation espagnole d'une partie de son territoire. Le royaume chérifien revendiquera dès lors le statut d' « Etat démembré ». En 1966, le Maroc va jusqu'à demander l'indépendance pour ces provinces, dans la mesure où Madrid n'accepte pas de les lui restituer,

³³ Le Monde du 1 février 1976

³⁴ Interview du Premier ministre marocain, M. Ahmed Osman rapportée par Maroc-Soir du 8 janvier 1976

³⁵ Mohamed- Fadel Ould Ismaïlould Es- Sweyih "La république Sahraoui", l'Hamattan, p. 124

tout en revendiquant des « droits historiques » sur le territoire. Il va jusqu'à se prononcer en faveur d'une autodétermination du peuple sahraoui. La même année, les Espagnols font signer aux chefs des principales tribus, un texte destiné à l'ONU, stipulant que l'accession à leur indépendance ne pourra se faire sans une étroite collaboration avec l'Espagne. Le colonisateur entame alors une politique de mise en valeur du Sahara occidental, dont s'inspirera le roi Hassan II par la suite.

En 1974, le Maroc, soucieux de son image internationale, se range derrière la décision espagnole d'organiser un référendum d'autodétermination. Hassan II est de toute façon persuadé, et il le restera, que ce référendum ne sera qu'une confirmation de la volonté de la plupart des Sahraouis, d'être rattachés au Maroc. Parallèlement, il maintient ses revendications territoriales en invitant la Cour internationale de justice à répondre à deux questions sur les liens existants entre le Sahara occidental et le Maroc avant la colonisation espagnole. Comme nous l'avons déjà vu, la réponse ambiguë de la CIJ, sera un prétexte justifiant l'engagement ultérieur du Maroc. En effet, la récupération de ces territoires devient dès lors une cause nationale dans le royaume.

Dans la conférence de presse du 17 septembre 1974, le roi du Maroc proposa à l'Espagne de recourir à l'arbitrage de la CIJ pour apurer le contentieux hispano-marocain. Une consultation pour faire prévaloir les droits du Maroc et amener la communauté internationale à admettre leur droit et l'Espagne à renoncer au référendum comme moyen de décolonisation du Sahara. Dès la fin du mois de septembre 1974, le Maroc invita-t-il l'Assemblée générale à demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur la question de la souveraineté du Sahara.

A la demande du Maroc et de la Mauritanie, l'Assemblée générale de l'O.N.U. adopta le 13 décembre 1974 une résolution dans laquelle elle demandait « à la Cour Internationale de Justice, sans préjudice de l'application des principes contenus dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de donner, à une date rapprochée, un avis consultatif sur les questions suivantes :

- I. Le Sahara occidental (Rio de Oro et Sakiat El-Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (*terra nullius*) ?

Si la réponse à la première question est négative

- II. Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ? »

La Cour résuma son avis consultatif rendu le 16 octobre 1975 comme suit :
« Les éléments et renseignements portés à la connaissance de la Cour montrent l'existence, au moment de la colonisation espagnole, de liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines des tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental. »

« Ils montrent également l'existence de droits, y compris certains droits relatifs à la terre, qui constituaient des liens juridiques entre l'ensemble mauritanien, au sens où la Cour l'entend, et le territoire du Sahara occidental. En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514(XV) quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire »

L'avis consultatif rejetait sans ambiguïté les revendications marocaine et mauritanienne de l'exercice d'une souveraineté territoriale sur le Sahara occidental avant la colonisation, et soutenait le droit de la population du Sahara occidental à décider elle-même de son avenir.

Les seize juges de la cour votèrent par 14 voix contre 2 en faveur des conclusions de l'avis consultatif relative aux liens juridiques entre le Maroc et le Sahara occidental, et par 15 voix contre 1 en faveur des conclusions concernant les liens juridiques entre la Mauritanie et le Sahara occidental. Mais quelques heures après la publication de l'avis consultatif, le roi Hassan II écartait ses conclusions sur l'application du principe d'autodétermination en annonçant son projet d'organiser la Marche Verte

Dans sa volonté de contenter les deux parties, la Cour répondit clairement à la première question en disant que le Sahara n'était pas un territoire sans maître, mais donna en revanche une réponse inutilisable à la seconde puisqu'elle déclara qu'il existait bien des liens d'allégeance entre le sultan du Maroc et les tribus sahariennes, mais sans aucun lien de souveraineté entre le territoire du Sahara occidental et le Maroc.

Les thèses contradictoires, les intérêts divergents et les manœuvres diplomatiques des différents protagonistes ne furent pas sans conséquences, loin s'en faut, sur l'avis rendu par la CIJ le 16 octobre 1975. Celui-ci privilégia en effet le compromis diplomatique au détriment de la rigueur juridique.

Le 4 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait deux projets de résolutions, qui se concrétisèrent par la résolution 2458 A et B dans laquelle l'organisation prend acte de l'accord triparti de Madrid et demande à l'administration provisoire de prendre les mesures nécessaires pour la libre autodétermination du peuple sahraoui. Mais en février 1976, l'Espagne décida unilatéralement de renoncer définitivement à ses prétentions sur le territoire. Pour sa part, l'Algérie conteste bien évidemment la légitimité de la présence marocaine dès l'avènement de la Marche Verte. Pour cela, elle s'efforcera de rassembler au sein des organisations internationales une majorité en faveur de la mise en œuvre d'un réel processus d'autodétermination. A cette fin, elle nie aussi tout contentieux bilatéral avec le Maroc, prône des négociations directes entre Marocains et Sahraouis.

DEUXIÈME PARTIE

L'INTERACTION DES CRISES

Pour étudier le déroulement de cette crise internationale, nous ne devons pas oublier les données internes de chaque acteur. Nous analyserons cette crise en soulignant l'influence des crises internes dans la résolution finale et la pression exercée par les différents acteurs internes sur les décideurs. (La situation politique interne, l'opinion publique, les partis politiques, les Armées, les organisations internationales, les alliés, etc.) L'attitude des responsables, que ce soit au Maroc ou en Espagne, a été très influencée par la crise interne de chaque côté. L'évolution de la crise a influencé aussi les crises internes de chaque acteur et a canalisé leur résolution.

2.1. L'INFLUENCE DES CRISES NATIONALES SUR LES CONDUITES DES DECIDEURS

2.1.1. L'Espagne de la transition politique

L'Espagne souhaitait vivement la paix, la détente, la coopération et l'entente avec tous les pays du Maghreb. Au moment de la mort de Franco et l'arrivée au pouvoir du roi Juan Carlos et durant la phase de transition politique, l'Espagne révisa peu à peu son attitude à l'égard du problème saharien.

Pendant la crise, il n'y avait pas de cohésion entre les forces loyales au régime franquiste. La maladie de Franco suscitait une âpre lutte pour le pouvoir entre phalangistes et libéraux. En outre, le régime franquiste agonisant n'avait pas de position homogène au sujet de l'avenir du Sahara occidental. Il était partagé en deux courants principaux :

- Le premier, représenté par le ministre des Affaires étrangères, M. Pedro Cortina Mauri, acquis à la politique de coalition avec Alger, était favorable à l'instauration d'un état indépendant au Sahara.
- Le second courant, composé des « ultras », liés à de puissants intérêts économiques et financiers, était favorable aux thèses de Rabat. Conduit par le ministre du Mouvement espagnol, M. Solis Ruiz, il était contre un Sahara indépendant dominé par l'Algérie et servant de base arrière pour le MPAIAC³⁶.

En plus, le chef de l'Etat exerçait le commandement par intérim et avec une légitimité très discutée. Le prince Juan Carlos, un libéral favorable à l'application du principe d'autodétermination, était arrivé au pouvoir, le 30 octobre, par la procédure de l'art. 2 de la Constitution espagnole. Sa légitimité venait seulement de la nomination par Franco. Son père, Juan de Bourbon, était le légitime héritier monarchique et les phalangistes, partie plus dure du régime, n'admettaient pas le retour de la monarchie.

Il n'était pas sûr que le roi Juan Carlos pouvait mener sans heurts la transition de la dictature à la démocratie. L'entrée en guerre de l'Espagne contre le Maroc pourrait entraîner,

³⁶ Mouvement Pour l'Autodétermination et l'Indépendance de l'Archipel de Canaries

selon les Américains, des bouleversements politiques comparables à ceux du Portugal de l'après Salazar.

D'autre part, l'opposition démocratique organisait la transition politique. Les représentants des divers mouvements d'opposition se rassemblaient autour des deux options : la première dirigée par les communistes (La Junte démocratique) et la deuxième par les socialistes (Plate-Forme pour la convergence démocratique). Ils rassemblaient tous les sensibilités politiques anti- franquistes : nationalistes catalans et basques, démocrates- chrétiens, syndicalistes, républicaines, etc. Elles ont mis la pression dès la clandestinité et dès l'extérieur, notamment auprès des gouvernements démocratiques et communistes et sur leur action diplomatique. Les deux options défendaient la libre décision du peuple sahraoui.

Une de plus grandes surprises pour la classe dirigeant et pour la population avait été l'affaire de l'UMD (Union militaire démocratique). Pendant l'été 1975 l'opinion publique espagnole reçut la nouvelle que neuf officiers avaient été détenus pour appartenir à une organisation démocratique clandestine au sein des Armées. La population tire la conclusion que l'Armée n'est pas si rigide qu'elle le paraît. Ils savent déjà que les militaires petit gradés n'attaqueront jamais la population civile espagnole. Pour le régime franquiste ce fût une très grande blessure. Mais l'Espagne avait besoin de l'Armée comme facteur de stabilité pour la transition du franquisme vers la démocratie.

En plus, la communauté internationale avait isolé l'Espagne après les exécutions des terroristes de l'ETA³⁷ et le FRAP³⁸. Après l'approbation de la loi contre- terroriste, Franco avait fait fusiller le 27 septembre cinq terroristes. La communauté internationale avait réagi le même jour en retirant les ambassadeurs (la Grande Bretagne, la République Fédéral d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les Pays Bas, la France, la Suisse, le Portugal, l'Autriche, la Suède, l'Irlande, le Luxembourg, l'Italie, la République Démocratique d'Allemagne, le Canada). De plus, le Mexique demanda l'expulsion de l'Espagne de l'ONU.

L'effondrement du régime des colonels en Grèce et le début de la « Révolution des œillets » au Portugal isolaient encore plus une dictature déclinante. L'Espagne ne pouvait alors payer le luxe d'entrer en conflit ouvert avec le Maroc, ce qui lui aurait aliéné ses amis arabes traditionnels.

L'intérêt des Etats-Unis était de maintenir le régime marocain en place. Mais la consolidation de la démocratie en Espagne était un facteur de stabilité pour la Méditerranée occidentale et un élément de renforcement du flanc sud du dispositif de l'OTAN en Europe. Une guerre hispano- marocaine menacerait l'existence des bases américaines au Maroc. Finalement, les Etats- Unis ont résolu de ne pas appuyer l'Espagne de Franco.

Le terrorisme des différents groupes était en pleine activité : un mois après l'exécution des terroristes, onze personnes (Quatre policiers, quatre gardes civils et trois civils) avaient été assassinées par l'ETA et le GRAPO. D'autre part, le gouvernement algérien soutenait le MPAIAC, de M. Antonio Cubillo.

Des considérations de politique africaine étaient également présentes. Le Portugal, pays voisin, avait mené la décolonisation de ses territoires africains jusqu'à son terme, c'est-à-dire l'indépendance. L'Espagne ne pouvait pas s'arrêter au milieu du gué sans paraître complice du Maroc. Elle risquerait de choquer les états africains attachés au principe à la base même de leur existence, celui de l'autodétermination, et, du fait, mettre en péril ses intérêts économiques grandissants en Afrique.

³⁷ Euskadi Ta Askatasuna

³⁸ Frente Revolucionario Antifascista Primero de Octubre

En résumé, les décideurs espagnols se sont trouvés coincés entre le marteau et l'enclume. Le marteau international : la Marche Verte et la rigidité diplomatique du Maroc et de la Mauritanie, l'abandon des Etats- Unis (Interdiction d'emploi d'armement majeur américain), la bascule de la position de la France et l'isolement de la communauté internationale. L'enclume nationale : la pression des factions franquistes, la limitation de l'autorité du Chef de l'Etat, le harcèlement terroriste et la naissance d'une vraie opposition démocratique. Tout cela explique le choix des décideurs : orienter leurs efforts vers la première priorité, à savoir la stabilité politique intérieure et préparer la nation pour la transition politique après la mort de Franco dans les meilleures conditions et avec une Armée forte et stable.

La décision d'abandonner le Sahara a été prise sans tenir compte des réactions possibles de l'opinion publique internationale et nationale espagnole et même à l'insu du prince héritier, l'actuel roi Juan Carlos et des représentants espagnols aux Nations unies, qui ont défendu des positions dépassées par le rapprochement entre l'Espagne et le Maroc. Ce comportement a été dénoncé par la classe politique espagnole. Alors que « la droite franquiste le critiquait en le considérant comme un nouvel exemple de la faiblesse et des concessions vis- à- vis du Maroc, la gauche y voyait un abandon qui empêchait le peuple sahraoui d'exercer un de ses droits fondamentaux : le droit d'autodétermination »³⁹.

2.1.2. Le Maroc et la sacralisation du roi

Au moment de l'éclatement de la crise, le Maroc connaissait de grandes difficultés intérieures. Ces tensions étaient d'ailleurs anciennes

- En mars 1965 des émeutes qui avaient éclaté à Casablanca furent violemment réprimées par l'armée faisant plusieurs morts.
- Trois mois après, Hassan II décréta l'état d'urgence et dissolvait la chambre des représentants. L'Istiqlal⁴⁰ et l'UNFP⁴¹ formèrent un front national et boycottèrent les élections suivantes.
- Des grèves ouvrières (1968- 1971)
- Des grèves estudiantines (1969- 1973)
- Deux coups d'état perpétrés par l'armée contre la personne du roi (1971 et 1972).
- En mars 1972, la nouvelle Constitution promulguée par Hassan II et qui ramenait la proportion de députés parlementaires élus au suffrage direct aux deux tiers fut également boudée par l'opposition.

Pour ces raisons, Hassan II choisit d'instaurer un climat de détente entre la monarchie et l'opposition, de manière à ne pas avoir à faire face à deux fronts, l'opposition et l'armée.

Traumatisée par le souvenir de 1963, la gauche marocaine reprit à son compte la rhétorique nationaliste et adhéra totalement à la « récupération » du Sahara sous domination espagnole (à l'exception du mouvement marxiste de Ilal Amam d'Abraham Serfaty). En 1975, elle appelle à participer à la « Marche Verte », par laquelle le roi Hassan II fait envahir ce territoire par des dizaines de milliers de Marocains brandissant le Coran et ses portraits. Un des objectifs du roi, récupérer ses adversaires les plus dangereux, les héritiers de Mehdi Ben Barka, était ainsi réalisé.

L'ennemi désigné du régime n'était plus l'opposition mais bien l'armée qui avait tenté deux fois de s'emparer du pouvoir. Compte tenu des rapports privilégiés qu'entretenait la

³⁹ Bernabe Lopez Garcia, Annuaire de l'Afrique du Nord 1990, pp 151.

⁴⁰ Parti de L'indépendance

⁴¹ Union Nationale Des Forces Populaires

monarchie et l'armée, le choc de l'opinion publique fut grand lorsqu'elle découvrit que l'armée, considérée jusqu'alors comme « la chose du roi », était à l'origine des deux attentats de 1971 et 1972.

Le roi qui s'était vu trahi par l'institution qui avait toute sa confiance allait décapiter le FAR ⁴²(neuf généraux sur seize que comptait l'armée marocaine sont morts à la suite du coup d'Etat de 1971, cinq furent tués lors de l'attentat de Skhirat et quatre autres ainsi que six officiers furent exécutés sur ordre du roi. Il fallait à tout prix neutraliser et occuper une armée puissante et nombreuse en l'éloignant des centres de décisions politiques ; Hassan II le fit d'abord en l'associant aux tâches nouvelles, une manière de canaliser les énergies en dehors de la sphère du politique ; puis en la cantonnant dans « les provinces du sud », non pas pour lui confier la tâche de « récupérer les territoires spoliés », mission qui revient d'abord au roi puis à l'ensemble de la nation, mais pour se battre contre les soldats du Front Polisario dans un premier temps avant de la réduire, à partir de la construction des murs de défense, à un « rôle de gardienne de muraille »

En annonçant un projet de référendum afin de décoloniser le Sahara espagnol, sous son égide et après le recensement de la population du Sahara occidental, l'Espagne donnait en fait à la monarchie marocaine, affaiblie par l'état d'exception, l'occasion de créer un consensus autour d'elle en lançant l'opération de « récupération des provinces sahariennes ». Rabat pouvait craindre que les résultats du scrutin de fussent favorables à l'Espagne, d'où la campagne de dénonciation par le gouvernement marocain du procédure référendaire et son application au Sahara.

Tout en décidant de porter l'affaire devant la Cour internationale de justice, Rabat plaidait contre l'application du principe d'autodétermination au Sahara considéré comme contraire à la liberté de ceux ayant à se prononcer au cours d'une consultation. Dans leurs plaidoiries à la CIJ, les représentants du Maroc dénonçaient à la fois l'Espagne, puissance colonisatrice voulant manipuler le scrutin pour s'appropriier le Sahara, et l'ONU qui « commet une violence à l'égard du peuple du Sahara en voulant lui assigner un Etat dont l'indépendance serait fictive »⁴³. Donc, l'origine de la crise peut avoir été le recensement des sahraouis fait pour les Espagnols.

A partir de là, Hassan II va se donner pour tâche de satisfaire le nationalisme marocain tout en le contrôlant et de constituer un consensus autour du trône, il s'agissait de se rallier la Mauritanie et de défier l'Algérie. Au niveau international, le Maroc voulait imposer aux instances internationales sa propre appréciation du droit international et de l'autodétermination. Pour réaliser ce programme, Hassan II avait besoin de moyens politiques. Or après 1965 la monarchie décide de ne plus compter sur les formations partisans pour appuyer son pouvoir. Après 1973, il ne lui était plus possible non plus de s'appuyer sur l'armée, pilier traditionnel de la monarchie. Privée de ces deux soutiens, la monarchie va devoir puiser dans les formes traditionnelles de gouvernement pour apaiser les tensions qui sévissaient à l'intérieur du royaume, redonner à l'institution monarchique le prestige nécessaire pour gouverner et continuer à mettre en échec le projet espagnol de soumettre au référendum l'avenir du territoire saharien et enfin consolider l'Etat marocain.

Pour légitimer son action au niveau interne et externe, Hassan II allait utiliser le répertoire que lui offrait la culture islamique mais également la tradition politique marocaine ainsi que les mécanismes de la mobilisation étatique.

⁴² Forces Armées Royales Marocaines

⁴³ Mémoires, "Sahara occidental", documents CIJ, volume IV, exposés oraux, p. 159

Dans le même temps, cette Marche répondait à une pression politique intérieure de plus en plus vive. Depuis plusieurs mois, les partis d'opposition au Maroc (Istiqlal, USFP⁴⁴ et PPS⁴⁵) réclamaient la récupération du Sahara occidental et pressaient le roi d'entreprendre une action musclée en ce sens. Ils lui reprochaient surtout de ne pas accompagner son action diplomatique par une action militaire d'envergure sur le terrain⁴⁶

En septembre 1975, l'USFP et l'Istiqlal présentèrent à Hassan II un mémorandum pour lui demander de «Prendre les mesures nécessaires pour la situation en s'appuyant sur les potentialités populaires et la volonté des forces nationales pour engager le combat libérateur contre l'ennemi⁴⁷. Un mois auparavant, le secrétaire général du PPS, Ali Yata, avait adressé au roi un mémoire dans lequel il proposait « le développement de la résistance armée sur le sol occupé », Le PPS avait également proposé aux autres partis la formation d'un front commun sur la question du Sahara occidental.

Au plan intérieur, le roi, de par sa fonction d'arbitrage, dut temporiser entre les demandes extrêmes de l'Istiqlal ou celles de l'armée désireuse d'employer d'emblée les méthodes militaires qui lui paraissaient s'imposer, il dut également faire l'usage de son rôle d'arbitre au plan international pour trouver une sorte de « compromis » habilement calculé entre les résolutions de l'ONU favorables à l'autodétermination des Saharais et ce qui fut présenté comme une demande populaire et générale au Maroc de défense de l'intégrité territoriale. Ainsi, si le roi reste juge et arbitre des intérêts généraux de la nation, il s'érige également en juge et arbitre au plan international lorsqu'il interprète l'avis rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye de manière autonome et singulière. En décembre 1974, le Maroc et la Mauritanie demandèrent donc à la Cour de justice de donner un avis sur le conflit du Sahara.

Lors de la Marche Verte, l'analyse statistique de la composition des Marcheurs par Jérôme Weiner montre que les villes, moins favorables au roi dans le contexte de crise que nous décrivions, étaient sous représentées par rapport aux campagnes, que les étudiants en étaient pratiquement exclus et que les partis de l'opposition nationaliste étaient prudemment tenus à l'écart. Il signale en revanche que 43500 Marcheurs étaient des officiels. Ainsi, les mêmes principes de loyalisme et de fidélité au roi furent retenus dans la composition des Marcheurs. En outre, la Marche encadrée par la gendarmerie royale avait bien les signes d'une expédition punitive (*Harka*). Il paraissait en effet difficile de ne pas considérer cette marche pacifique comme une *Harka* alors que les Nations unies s'étaient prononcées pour l'autodétermination des populations du Sahara. Le symbole était surtout à usage interne envers les Marocains de le situer dans la continuation d'un mode de gouvernement ancestral, devenu traditionnel ; continuité qui pouvait en outre conférer une certaine légitimité à l'action de la monarchie.

D'autre part, les Marcheurs qui n'avaient pour seule arme que le Coran furent encouragés à se considérer comme des *moujahidin* et leur *jihad* consistait à chasser les Espagnols infidèles du territoire islamique marocain. Dans les émissions à la fois radiodiffusées ou télévisées qui rendaient compte de la Marche, les termes relatifs au *jihad* étaient fréquemment utilisés⁴⁸.

⁴⁴ Union socialiste des forces Populaires

⁴⁵ Parti du progrès et du socialisme

⁴⁶ Barbier (Maurice), *Le conflit du Sahara occidental*, op. cit., p. 159 sq.

⁴⁷ *Le Monde*, 18 octobre 1979, p.3

⁴⁸ MOSHEN-FINAN, Khadija "Sahara Occidental, les enjeux d'un conflit régional" CNRS Editions Paris 1997, p.43

Hassan II pouvait difficilement ignorer ces appels de plus en plus pressants et qui avaient du reste un réel soutien populaire. Il prenait le risque de se voir débordé par l'opposition et d'une certaine manière discrédité auprès d'une opinion très favorable à la récupération du Sahara occidental. Dans le même temps, il lui était difficile d'entreprendre une aventure militaire qu'il ne contrôlait pas et qui pouvait entraîner des conséquences internes et internationales difficilement gérables. L'idée d'une Marche populaire et pacifique paraissait ainsi répondre aux attentes de l'opinion tout en évitant les risques d'une opération militaire.

L'intérêt premier du souverain chérifien sera de maintenir ce conflit dans une intensité suffisamment faible pour ne pas heurter la communauté internationale, mais assez élevée pour ne pas démobiliser son armée. La question sahraouie est désormais une cause nationale.

2.1.3. La Mauritanie, acteur éphémère

L'occupation du Tiris El Gharbia avait l'avantage de pouvoir resserrer les rangs derrière le chef de l'Etat et renforcer une unité nationale.⁴⁹ Ould Daddah lui-même en reconnaissait les mérites : « Nos adversaires ...renforcent notre unité nationale. Ainsi apparaît, plus que par le passé un mauritanien citoyen d'un Etat moderne qui se dresse pour la défense de sa patrie, abstraction faite de son origine tribale, régionale ou ethnique. Avec cette guerre qui nous est imposée, le citoyen de tous les coins de la Mauritanie, quelle que soit son origine, défend la même patrie, verse le même sang. A quelque chose malheur est bon. Cette guerre imposée a permis d'ancrer plus solidement dans l'esprit de nos compatriotes l'idée de nation »⁵⁰

L'ancienne tension avec le Maroc et le conflit du Sahara donnèrent au chef de l'Etat mauritanien une occasion de resserrer les rangs autour de lui. La volonté de construction nationale dont étaient animés les membres du gouvernement avait rencontré de multiples difficultés notamment liées au tribalisme.

Le président Ould Daddah utilisa les accords de façon politique sur la scène interne pour favoriser la cohésion nationale de son jeune Etat. C'est ainsi, qu'au cours du 4^{ème} congrès du parti en 1975, il présenta la « réunification avec le Rio de Oro » comme le couronnement de la construction nationale. Ould Daddah essaya par tous les moyens de chercher une solution négociée lui permettant de tirer tous les avantages que pouvait procurer l'occupation du Tiris El Gharbia sans avoir à affronter une guerre sur le terrain.

En signant les accords du 14 avril 1976, la Mauritanie s'assurait non seulement une zone tampon avec le Maroc, mais bien plus encore, son soutien contre le Front Polisario. Avec une armée dépourvue de ressources humaines et matérielles, l'appui militaire apporté par le voisin marocain (plus de 6000 hommes stationnés dans les zones économiquement vitales du pays en 1977) était précieux.

Mais ces avantages se dissipèrent rapidement au profit des premières attaques du Polisario dont la stratégie consistait à déstabiliser le partenaire le plus faible de la coalition. Contrairement au Maroc, l'utilisation de la guerre du Sahara à des fins intérieures ne sera pas de longue durée car Ould Daddah s'était engagé dans un conflit pour lequel son pays n'était militairement pas préparé.

2.1.4. L'Algérie et le Front Polisario

⁴⁹ Dessart (Francis), "La question du Sahara occidental et la réunification de la Mauritanie", 15 août 1976, pp.25-27

⁵⁰ Jeune Afrique, n°847, 1^{er} avril 1977, p.73

Pour l'Algérie, tout au moins jusqu'à la mort de Houari Boumediène en 1978, la révolution échouerait si elle devait s'arrêter à la frontière ouest. Les dunes de sable et les arpents de terre, que ce soit à Tindouf en 1963 ou au Sahara occidental depuis 1975, ne sont que des prétextes à la rivalité de deux régimes, dont chacun perçoit l'autre comme une menace. Pour l'Algérie, son régime a revendiqué une légitimité révolutionnaire dont le projet d'émancipation était gêné par les alliances occidentales du voisin.

A la pointe du non alignement et de la lutte anti-impérialiste, l'Algérie se doit de soutenir le Front Polisario. Le Front de Libération Nationale, incontesté jusqu'alors dans son statut de vainqueur contre le colonisateur français, traverse vers la fin des années 1960 sa première crise de confiance. En proie à des dissensions internes liées à sa politique de redistribution des terres et à la fermeture des écoles coraniques, le parti- Etat connaît des difficultés mettant en cause sa légitimité initiale. Pour restaurer son image, Boumediène doit préserver une cohérence idéologique indispensable à sa survie à la tête du pays, en réaffirmant sa fidélité aux principes révolutionnaires que défend aussi le Polisario.

Pour Alger, la nouvelle donne régionale créée par l'initiative marocaine pouvait constituer un précédent permettant à certains pays arabes et occidentaux, parmi lesquels figurait la France, de mettre en difficulté la révolution algérienne ou tout au moins de la circonscrire.

Alger se plaçait ainsi dans une position défensive consistant à se protéger contre ce qu'elle considérait comme des velléités de déstabilisation de son régime hérité de la révolution triomphante et d'éventuels projets d'amputation de son territoire de la part de la monarchie.

Pour se maintenir, le régime algérien devait s'étendre. Après 1970- 1971, le gouvernement de Boumediène savait qu'il n'y avait plus rien à récupérer sur la colonisation et qu'il fallait trouver d'autres moyens d'extension. Au sein de la classe politique algérienne, le groupe des industrialistes avec à sa tête Belaïd Abdesselam incarnait cette tendance et a pu influencer les options prises par Boumediène en faveur de l'appui au Front Polisario à partir de 1975. Selon le programme économique et industriel de M. Abdesselam, l'Algérie devait être capable de produire suffisamment de produits industrialisés pour satisfaire le marché local et au-delà. Ce surplus devait trouver acquéreur au niveau régional, maghrébin d'abord, africain ensuite. Pour cela, ce potentiel marché régional ne devait en aucune manière échapper au contrôle de l'Algérie, qui se devait d'être la puissance hégémonique dans la région.

Les militaires algériens ont également pu influencer la décision prise par Boumediène en 1975 : ils n'avaient pas pardonné à Hassan II son « agression » de 1963 et pensaient que la « capitulation » devant le Maroc aurait été à la fois signe de faiblesse et danger pour la sécurité nationale. En « capitulant » devant l'initiative marocaine, l'Algérie prenait le risque de se voir exposée à d'autres revendications du Maroc sur certaines parties du Sahara algérien ; pour les militaires algériens qui exerçaient une influence prépondérante depuis 1962, chaque fois que Hassan II voudrait détourner l'attention de difficultés internes et aurait besoin pour cela d'une « cause » extérieure lui permettant de faire diversion, il relancerait ses revendications territoriales sur l'Algérie.

Ces deux tendances qui existaient au sein de la classe politique algérienne ont prévalu sur la position du ministre des Affaires étrangères, A. Bouteflika, qui était favorable à la sauvegarde de la détente difficilement mise en place entre l'Algérie et le Maroc au sujet des frontières. Les positions du ministre expliquent qu'en juillet 1975, alors en visite à Rabat, il ait pu tenir un langage conciliant et qu'au terme de cinq heures d'entretien avec le roi, un communiqué confirma que l'accord de 1972 sur les frontières serait ratifié en échange de la liberté d'action du Maroc au Sahara.

Le président Boumédiène, poussé par son armée, décida donc fin 1975 de soutenir l'action du Polisario. Sans cette réaction, l'Algérie prenait le risque de s'exposer ultérieurement à d'autres revendications territoriales du Maroc. Aussi, par la voix de son ambassadeur à Paris, elle se prononça clairement en faveur du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

L'Algérie, était engagée dans la voie du « tout plutôt qu'une guerre dans la région », attitude qui donna, pendant du temps, un caractère confus à ses positions, avant d'opter dès 1975 pour l'aide inconditionnelle au Front Polisario. Dès lors les termes du conflit, voire sa nature même, sont modifiés et sans formuler de revendications territoriales sur le Sahara, l'Algérie devenait un acteur régional d'importance qui allait influencer le cours des événements relatifs à ce conflit.

Face à ses problèmes internes, Boumédiène se doit de faire de l'Algérie, la grande puissance du Maghreb. Il lui faut pour cela isoler le Maroc et profiter donc de l'affaiblissement du roi Hassan II par la tentative de putsch de Skhirrat de juillet 1971 d'une part, et l'attentat sur son Boeing en août 1972 d'autre part. Il veut aussi obtenir si possible, un accès à l'Atlantique pour l'exportation des réserves de minerai du sud-ouest du pays.

Alger et Rabat étaient clairement engagés dans une lutte pour l'hégémonie régionale qui se manifestait de différentes manières et à différents niveaux de la décision politique.

Au moment de l'éclatement du conflit, l'Algérie ne connaissait pas de difficultés politiques comparables à celles qui secouaient le Maroc ou aux dissensions tribales et ethniques que vivait la Mauritanie. Une crise politique sévissait néanmoins à l'intérieur de la classe politique algérienne et plus précisément entre Ahmed Medghri, Abdelaziz Bouteflika et Chérif Belkacem, qui n'était peut-être pas sans liens avec les hésitations qu'avait manifestées le chef de l'État algérien à soutenir le Polisario. Ces hésitations ont par ailleurs pu être nourries par les tendances opposées au sein du gouvernement sur l'engagement algérien dans le conflit : les militaires qui pensaient qu'aucune concession ne devait être faite à l'égard de la monarchie marocaine, le chef de la diplomatie qui souhaitait prioritairement conserver le climat d'entente entre Rabat et Alger qui s'était instauré depuis 1968 et enfin la dernière tendance, celle de M. Bel Aid Abdesselam, qui pensait les relations régionales en termes de marché régional potentiel.

À partir de 1975, les considérations d'ordre hégémoniques l'emportèrent sur celle de la diplomatie et l'Algérie opta officiellement pour une aide au Front Polisario. A ces considérations d'ordre hégémonique, militaire ou autres qui jouèrent un rôle déterminant dans ce soutien, le gouvernement de Boumédiène apporta des justifications d'ordre idéologique. La fidélité de l'Algérie à ses principes révolutionnaires fut mise en avant.

2.2. LA CRISE INTERNATIONALE ET LES CRISES NATIONALES

2.2.1. L'Espagne

L'évolution de la crise a eu une grande influence sur les décideurs espagnols, qui n'ont jamais maîtrisé le rythme de la crise. L'Espagne cherchait une sortie honorable et désirait s'impliquer de moins en moins au Sahara. La décision espagnole d'abandonner le Sahara a été prise sans tenir compte des réactions possibles de la Communauté internationale. L'Espagne s'était trouvée isolée de la communauté internationale et n'avait reçu aucun appui extérieur. L'ONU n'a adopté aucune des résolutions proposées par elle et la CIJ, dont l'avis a assumé les

propositions espagnoles, n'a pas eu le poids suffisant car l'avis rendu était uniquement consultatif.

Paradoxalement l'Espagne a rencontré un succès à la conclusion de la crise. En signant les accords de Madrid, elle a opté officiellement pour « une relation privilégiée » avec le Maroc au détriment du peuple sahraoui, qui elle soutenait pourtant auparavant au droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cependant, cette attitude, qualifiée de « politique d'équilibre », a dû faire face au poids d'une opinion publique espagnole plutôt favorable au peuple sahraoui.

L'Espagne, après la défaite et le retrait de sa dernière colonie, s'est recentrée autour de sa transition politique comme première priorité et même est parvenue à intégrer l'Europe démocratique. La résolution de la crise a été positive pour l'Espagne, car elle a éliminé un foyer de tension et a éclairci les relations extérieures de la nation.

La confrontation triangulaire maghrébine, après la crise, aboutit dans un premier temps à l'éclatement du front maroco-mauritanien et au succès des thèses algériennes. Les dirigeants algériens cherchèrent d'abord, par une tactique de tension, à remettre en cause l'accord de Madrid, ensuite, par une politique résolument offensive, à créer un nouveau processus de redécolonisation du Sahara.

2.2.2. Le Maroc

Le Maroc, vainqueur de la crise, a renforcé l'unité nationale autour du Roi et a affaibli l'opposition politique, mais a amorcé un conflit armé qui reste d'actualité.

Dans les années 70, Hassan II doit faire face à des grèves ouvrières et étudiantes, à la baisse du cours des matières premières et même à un attentat militaire contre sa personne. Le conflit du Sahara lui apparaît alors comme un facteur de réunification du royaume. En resserrant par ce biais l'identité nationale autour du trône, il évacue les tensions internes. De plus, le maintien du conflit lui permet de :

- Occuper les Forces Armées Royales en leur donnant une mission importante et les tenir ainsi éloignées de la politique intérieure.
- Prétexter l'importance de ce dossier pour différer les réformes démocratiques et juguler l'opposition.
- Justifier les efforts d'investissement consacrés au développement du sud au détriment du nord.

Après l'éclatement du front maroco-mauritanien en août 1979 et la neutralisation du flanc sud, les Sahraouis avaient porté la bataille contre le sud marocain, menaçant les voies de communication et cherchant à couper le Sahara du Maroc. Doté d'armes sophistiquées, le Front Polisario, bien structuré et bien aguerri, lançait des effectifs dans des batailles meurtrières au sud du Maroc pour frapper les imaginations et contraindre les FAR à se regrouper et à vider le Sahara. La situation militaire pour le royaume était bien critique. L'érection du Front Polisario en tant que mouvement de libération reconnu par l'ONU ainsi que le grand nombre d'Etats ayant reconnu la RASD plaçaient le Maroc dans une situation diplomatique difficile.

La poursuite du conflit qui avait permis un consensus autour du trône devenait nécessaire aux yeux de la monarchie marocaine malgré la multiplication des revers essuyés par les FAR et l'isolement diplomatique du pays.

Le contexte économique s'était sensiblement modifié entre le moment où la crise avait éclaté et la fin des années 1970. En 1974, les perspectives économiques semblaient favorables et prometteuses : premier producteur mondial de phosphate, le Maroc avait en effet bénéficié

de la hausse du cours mondial de ce minéral, qui avait multiplié par plus de quatre les revenus annuels de sa vente. Mais, en 1975, le cours du phosphate chuta brutalement et les revenus de sa vente diminuaient de moitié. De plus, de façon concomitante à la diminution des revenus du phosphate et du gonflement de la facture pétrolière, la production des denrées alimentaires baissa considérablement.

Parallèlement à ces difficultés, les importations d'armement du Maroc qui ne se montaient pas à plus de 5 millions de dollars en 1973 ont augmenté brusquement durant le conflit atteignant un point culminant de 1979 avec 500 millions de dollars⁵¹.

Les conséquences sociales de cette crise n'en furent pas moins dramatiques : en effet, au printemps 1978, « la trêve sociale » réclamée par le roi à l'occasion de la Marche Verte est rompue par une première vague de grèves. Les mesures annoncées par le gouvernement n'apportent pas l'apaisement escompté : les arrêts de travail se multiplient à l'automne et se transforment en une impressionnante vague de grèves au début de l'année 1979. Tandis que l'opposition critiquait la gestion du conflit par la monarchie, des succès militaires ou diplomatiques tangibles ne sont pas venus renforcer la position du gouvernement.

Isolée sur la scène arabe et internationale, essuyant de multiples revers militaires et confrontée à de vives critiques sur sa conduite de la guerre au plan interne, la monarchie se devait d'opter pour une autre stratégie. La poursuite d'une guerre qui avait permis un consensus autour du trône étant nécessaire, il fallait néanmoins la conduire autrement, de manière à sortir le pays de l'isolement diplomatique, et Hassan II donna son accord pour un référendum d'autodétermination à Nairobi. Il fallait également épuiser la guérilla, d'où la construction des murs marocains. Il fallait enfin s'assurer de la victoire marocaine en ayant l'adhésion de la grande majorité de la population marocaine. Pour cela la monarchie allait poursuivre, accélérer et achever l'intégration du territoire et de la population sahraouis au royaume chérifien.

L'opinion publique, pour sa part, a associé de manière croissante ses propres difficultés économiques et sociales ainsi que la crise économique profonde que traversait le pays à la poursuite de la guerre et à son financement qu'elle considérait comme excessif.

2.2.3. La Mauritanie

Les effets positifs de l'annexion ne durèrent pas pour la Mauritanie. La présence des troupes marocaines, mais aussi l'intervention de l'armée française (Raids aériens de représailles contre le Front Polisario après l'enlèvement de deux Français travaillant sur la voie ferrée de Zouerate à Nouadhibou) humilient les militaires mauritaniens et dressent une partie de la population (les tribus du nord aux liens nombreux avec les Sahraouis Reguibat) contre le régime en place. L'attaque du Polisario sur la capitale Nouakchott en juin 1977 révéla des projets de prise de pouvoir en Mauritanie, et malgré son échec, et la mort dans le raid du secrétaire général du Front Polisario lui-même, elle fit la preuve de l'incapacité du pouvoir à assurer la sécurité du pays et affaiblit le président.

A la difficulté de la guerre s'ajoute la sécheresse, l'inflation mondiale, le poids croissant du budget de la défense et la baisse des revenus nationaux liés aux problèmes d'exploitation des ressources en raison des attaques fréquentes du Polisario sur les sites de production. En juillet 1978, le régime est renversé et le nouveau pouvoir en place constitué d'officiers et d'hommes d'affaires, annonce son intention de se préserver à l'avenir des répercussions du

⁵¹ Statistiques de la banque mondiale

conflit. En 1979, la Mauritanie signe un accord de paix avec le Polisario par lequel elle renonce aux territoires du sud du Sahara et met définitivement fin à sa participation au conflit.

2.2.4. L'Algérie

L'Algérie avait, pour des raisons intérieures et extérieures, besoin de façonner un discours de légitimation sur sa politique saharienne. Au plan intérieur les principes mis en avant ont réussi à fédérer l'ensemble ou la grande majorité des Algériens autour d'une idéologie faisant admettre le soutien apporté par le gouvernement de Boumediene au Polisario. Au niveau interne comme au plan international ce discours façonné et qui s'appuyait sur une politique extérieure dynamique, notamment mise au service de la RASD, était en quelque sorte une légitimation du régime algérien par une politique extérieure active. Mais, liée à une conjoncture et à un homme, cette idéologie précaire devait s'évanouir progressivement avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau chef d'État, Chadli Benjedid, et en liaison avec les nouvelles options qu'il devait prendre.

L'Algérie commit trois erreurs d'appréciation : toute entente entre le Maroc et l'Espagne pour décoloniser le Sahara lui semblait exclue, toute alliance maroco-mauritanienne lui paraissait difficile et toute unanimité nationale marocaine autour du trône pour libérer le Sahara lui semblait irréalisable.

Après la Marche Verte et l'accord signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, le président Boumédiène tenu à l'écart du processus fera tout pour faire échouer le partage décidé à Madrid. Il soutiendra dès lors le Front Polisario en niant la légitimité de la présence du Maroc au Sahara occidental dans toutes les instances internationales, à faire reconnaître la RASD et à constituer une majorité favorable à une réelle autodétermination des Sahraouis. Il emploiera toutes ses forces à contraindre le Maroc à négocier directement avec le Front Polisario et à en faire son interlocuteur incontournable. Enfin, il va soutenir l'action armée du Polisario par le biais d'une aide à la formation de ses unités, de son équipement et d'un appui logistique déterminant.

CONCLUSION

La crise de la Marche Verte offre la possibilité d'étudier une crise internationale dans un contexte complexe de crise interne des acteurs : la situation mondiale était sous l'influence de la bipolarité et la décolonisation générale et les acteurs principaux de la crise soumis à crises internes. Les enjeux de cette crise étaient multiples : locaux (économiques et politiques), régionaux (géopolitiques et militaires), internationaux (sphères d'influence des puissances).

Après l'analyse détaillée de cette crise, nous pouvons affirmer qu'elle a été déclenchée par un des acteurs (Le Maroc), très influence par les difficultés intérieures, après l'évaluation des conséquences d'un possible référendum organisé par l'Espagne sur le recensement de 1974.

Leur développement a été toujours lié à la crise interne de chaque acteur. En vertu des accords de Madrid, signés sous la pression marocaine, six jours avant la mort du Général Franco, l'Espagne a modifié sa politique antérieure au Sahara, en remplaçant l'engagement acquis d'organiser un référendum d'autodétermination par le transfert des responsabilités administratives au Maroc et à la Mauritanie. Ce désengagement s'explique entre autres par l'absence, à l'époque, de politique clairement définie envers le Maghreb, et par le besoin d'éviter des problèmes avec le Maroc à un moment où l'Espagne était affaiblie par la mort de Franco et les problèmes de succession. Mais elle doit s'expliquer aussi et surtout par la pression américano- française. Le rôle de l'héritier du Franco, le chef de l'Etat par intérim pendant la crise, le prince Juan Carlos, a été secondaire, car le Président du Gouvernement, Carlos Arias Navarro, a décidé pour lui.

Pour les différents acteurs maghrébins, les facteurs à la fois hégémoniques, stratégiques, géopolitiques et nationaux ont pu conditionner, bien que de manière différente, l'engagement de ces pays dans la crise du Sahara. Alger et Rabat étaient clairement engagés dans une lutte pour l'hégémonie régionale qui se manifestait de différentes manières et à différents niveaux de la décision politique.

Il apparaît donc que d'autres éléments ont également influencé, mais les trois pays maghrébins, Maroc, Mauritanie et Algérie, se sont engagés dans le conflit pour des raisons hégémoniques et pour d'autres, liées davantage à la situation intérieure de chacun des trois pays. Chaque gouvernement devait puiser dans des registres différents une stratégie de légitimation de son action. Au Maroc, elle a permis au roi de restaurer l'union nationale. En Algérie, elle a constitué le moyen de limiter les velléités hégémoniques du Maroc, et sert de dérivatif à chaque rebondissement dans la politique interne, en particulier quand l'Etat est affaibli et que sa position régionale est menacée.

Le monarque marocain qui a largement hypothéqué l'ensemble de la vie politique de son pays en s'engageant dans cette crise se devait de conduire son pays à une victoire totale, aucune négociation, aucun compromis était possible. Hassan II voulait détourner l'attention de difficultés internes avec l'opposition politique et les FAR, et aurait besoin pour cela d'une cause extérieur lui permettant de faire diversion.

Pour Alger, la nouvelle donne régionale créé par l'initiative marocaine pouvait constituer un précédent permettant à certains arabes et occidentaux de mettre en difficulté la révolution algérienne ou tout au moins de la circonscrire. Au sein de la classe politique, le groupe algérien des industrialistes a pu influencer les options prises par Boumediene en faveur de l'appui au Front Polisario ; outre le groupe des industrialistes, les militaires algériens ont également pu influencer la décision du Président par la menace militaire qui représenté l'occupation du Sahara par le Maroc.

La Mauritanie, qui s'était engagé dans la crise pour repousser les frontières avec le Maroc et la cohésion nationale. Mais ses avantages ont disparus au profit du Polisario et de l'opposition des militaires qui sont arrivés au pouvoir à la suite de cette crise et des attaques des sahraouis.

Le déroulement de la crise a eu des conséquences sur les crises nationales et elles ont conduit soit à une situation d'équilibre (l'Espagne auprès du Maroc et l'Algérie), soit à une nouvelle crise (Entre le Maroc et l'Algérie), voire à un conflit armé (le Front Polisario appuyé par l'Algérie contre le Maroc et la Mauritanie).

L'Espagne, après la défaite et la retrait de sa dernière colonie, s'est recentrée autour de sa transition politique comme première priorité et est même parvenue à intégrer l'Europe démocratique. Alors que le vent de liberté commençait à souffler en Espagne, les dirigeants espagnols ne pouvaient, pour des raisons de politique intérieure, se permettre d'adopter une attitude hostile au Front Polisario ni contre le Maroc. La pression des partis politiques démocratiques et des factions franquistes sur les décideurs ont échoué. Le gouvernement a cherché une position d'équilibre pour éviter une défaite de l'Armée et un éloignement des possibles alliés du futur (la France et les Etats Unis).

La grille utilisée par BRECHER & WILKENFELD, qui aide à la modélisation des crises, néglige l'influence des crises internes dans le développement de la crise, ou simplifie le rôle des acteurs. La crise de la Marche Vert, étudié en détail dans ce mémoire, a été liée à la crise interne de chaque "petit acteur". La focalisation sans doute excessive autour du rôle des Etats- Unis dans les crises trouverait alors ici ses limites.

A mon avis, pour l'étude des crises nous devons considérer qu'elles sont des cercles concentriques où chaque zone d'ondes retentit sur la sphère de l'autre par un jeu d'interférences.

ANNEXE
CARTE DU SAHARA OCCIDENTAL



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- BERRAMDANE (Abdelkhaleq) « *Le Sahara occidental : enjeu maghrébin* », Karthala, 1992, 360 p.
- MOHSEN-FINAN (Khadija) « *Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional* », Paris, CNRS Histoire, 1997, 229 p.
- MOHAMED- FADEL OULD ISMAÏLOULD ES- SWEYIH « *La république Sahraouie* », L'Hamattan, Paris 2001
- ABDELKHALEQ BERRAMDANE « *Le Maroc et l'Occident* », Karthala, Paris 1999
- HODGES (Tony) « *Sahara occidentale* », l'Harmattan Paris 1987
- BARBIER (Maurice) « *Le conflit du Sahara occidental* », l'Harmattan Paris 1982
- SAYEH (Ismail) « *Les Sahraouis* », l'Harmattan Paris 1998

OUVRAGES EN ESPAGNOL

- PREGO, (Victoria) « *Asi se hizo la Transicion* », Plaza & Janes- Barcelona 1995, 690 p.
- Francisco J. Alonso, *El Sahara Occidental un conflicto sin visos de solución inmediata*. (Barcelona: Ed. Edhasa, 1.996) pág. 35.
- Paul Balta, *El Gran Magreb: Desde la independencia hasta el año 2.000*, (Madrid: Ed. Siglo XXI de España, 1.992) págs. 173 – 175.

OUVRAGES EN ANGLAIS

- MICHAEL BRECHER AND JONTHAN WILKENFELD « *A STUDY OF CRISIS* », University of Michigan 1997. V 2000.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- RAMONET (Ignacio) « *Entre espoir et frustration. Le Maroc indécis* » LE MONDE DIPLOMATIQUE juillet 2000 p. 10 et 11
- LAHOUARI ADDI « *Introuvable réconciliation entre Alger et Rabat décembre 1999* » LE MONDE DIPLOMATIQUE
- BARBIER (Maurice), « *L'avis consultatif de la Cour de La Haye sur le Sahara occidental* », revue juridique et politique, n° 30, janvier 1976.
- BAYART (Jean – François), « *Le conflit du Sahara occidental* », Revue française d'études politiques africaines, 158, février 1979.

ARTICLES DE REVUES ET JOURNAUX EN ESPAGNOL

- TUSELL(Javier.) « *El dia que España dejo el Sahara* » *El Pais*, 16 décembre 2001
- SANZ (Juan Carlos.) « *Los viejos cautivos del desierto* » *El Pais*, 18 janvier 2002
- SANZ (Juan Carlos.) « *El Polisario libera a 115 prisioneros de guerra marroquies tras mas de 20 años* » *El Pais*, 18 janvier 2002

- CARO BAROJA (Julio), « Estudios saharianos », Madrid, Institut des études africaines, 1955.
- MARTIN (Nicolas), « El conflicto del Sahara : un conflicto de ambicion », Estrategia Africa y medio Oriente, 9, janvier- mars 1981.
- VILLAR (Francisco), El proceso de autodeterminacion del Sahara, Fernando torres, Valencia, 1982
- CEMBRERO (Ignacio.) « *Marruecos se acuerda de sus presos olvidados* » *El Pais*, 18 janvier 2002
- Editorial « La conquista del Sahara » La Vanguardia, 7 novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LA CRISE	
1.1. Les faits.....	3
1.2. Les acteurs principaux.....	6
1.2.1. L'Espagne.....	6
1.2.2. Le Maroc.....	8
1.2.3. La Mauritanie.....	9
1.2.4. L'Algérie.....	10
1.2.5. La RASD.....	11
1.3. Les grandes puissances.....	12
1.3.1. Les Etats-Unis d'Amérique.....	12
1.3.2. L'Union Soviétique.....	13
1.3.3. La France.....	14
1.4. Les organisations inter- étatiques.....	15
2. L'INTERACTION DES CRISES	
2.1. L'influence des crises nationales sur les conduites des décideurs.....	18
2.1.1. L'Espagne de la transition politique.....	18
2.1.2. Le Maroc et la sacralisation du roi.....	20
2.1.3. La Mauritanie, acteur éphémère.....	23
2.1.4. L'Algérie et le Front Polisario.....	23
2.2. La crise internationale et les crises nationales.....	25
2.2.1. L'Espagne.....	25
2.2.2. Le Maroc.....	26
2.2.3. La Mauritanie.....	27
2.2.4. L'Algérie.....	28
CONCLUSION	29
ANNEXE	
Carte du Sahara occidental.....	31
BIBLIOGRAPHIE	32